

Université de Montréal

**Violence contre les policiers : comprendre l'évolution
du taux de voies de fait contre les policiers au Canada**

par

Judith Gaumont Casias

École de Criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

Avril 2011

© Judith Gaumont Casias, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Violence contre les policiers : comprendre l'évolution du taux de voies de fait contre
les policiers au Canada

Présenté par :
Judith Gaumont Casias

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Jean-Pierre Guay, président-rapporteur
Marc Ouimet, directeur de recherche
Benoit Dupont, membre du jury

Résumé

La violence contre les policiers a des répercussions importantes à la fois chez les policiers et pour les administrateurs de la police. En 2005, le taux canadien de voies de fait contre la police a atteint son plus haut sommet en plusieurs décennies, faisant état d'une situation préoccupante. Plusieurs provinces canadiennes connaissent d'ailleurs une hausse marquée de la violence contre leurs policiers depuis plusieurs années. Cette étude vise donc à examiner et à comprendre l'évolution du phénomène de violence contre les policiers au Canada par l'identification de facteurs qui pourraient expliquer les variations du taux de voies de fait contre les policiers. La méthode d'analyse privilégiée dans le cadre de cette étude est une analyse transversale de séries chronologiques regroupées (*pooled time series*) qui traite des données portant sur les dix provinces canadiennes pour une période allant de 1986 à 2006. Les résultats indiquent que plusieurs facteurs ont un impact sur la violence dont sont victimes les policiers : la proportion de la population âgée entre 15 et 24 ans, la proportion d'hommes de 15 ans et plus, la proportion de la population vivant dans une région urbaine, la proportion de gens divorcés, les taux résiduels de crimes de violence et de crimes rattachés aux drogues, et le nombre d'évasions et de personnes en liberté sans excuse. La présence croissante de policières, qui fait encore l'objet de débats, semble quant à elle réduire le nombre de voies de fait contre la police, quoique l'impact de ce facteur soit de faible portée. Au Québec, la hausse importante du taux de voies de fait contre les policiers pourrait s'expliquer par la hausse de plusieurs facteurs identifiés comme jouant un rôle dans le phénomène, bien qu'il ne faille pas écarter qu'un changement dans la reportabilité puisse entrer en ligne de compte.

Mots-clés : *violence contre les policiers, taux de voies de fait contre les policiers, présence de policières, analyse transversale de séries chronologiques.*

Abstract

Violence against police officers has important implications both for police officers and police administration. In 2005, the Canadian rate of assault against police officers rose to its highest in decades, showing a worrying situation. Moreover, several Canadian provinces are experiencing a marked increase in violence against their police officers for several years. This study aims to examine and understand the trend of violence against the police officers in Canada by identifying factors affecting the rate of assaults against police officers. In order to do so, a pooled time series analysis, which processes data on the ten Canadian provinces for the period from 1986 to 2006, was performed. Findings indicate that several factors have an impact on the violence against the police: the proportion of young people aged 15-24, the proportion of males aged 15 and more, the proportion of population living in urban areas, the proportion of divorced people, the residual rates of violent crimes and drug crimes, and the number of people who escaped custody and prisoners unlawfully at large. The growing presence of women police officers, which is still debated, appears to reduce the number of assaults against police officers, although the impact of this factor is of limited scope. In Quebec, the continual increase in the rate of assaults against the police officers can possibly be explained by the increase of several factors identified as playing a role in the phenomenon, although a change in crime reporting can also be taken into account.

Keywords: *violence on police officers, rate of assaults on police officers, women police officers, pooled time series.*

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Remerciements.....	vii
Introduction.....	1
CHAPITRE I : État de la question.....	4
1.1 La violence contre les policiers et ses répercussions.....	5
1.2 Les facteurs associés à la violence contre les policiers.....	6
1.2.1 La présence de femmes policières	7
1.2.2 Les facteurs démographiques	15
1.2.3 Les facteurs de désorganisation sociale.....	18
1.2.4 Les facteurs économiques.....	20
1.2.5 D'autres facteurs peu abordés dans la littérature.....	21
1.3 Problématique	24
CHAPITRE II : Méthodologie	26
2.1 Les données à l'étude	27
2.2 Méthode d'analyse des données	31

CHAPITRE III : Les résultats	34
3.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers dans le temps	35
____ 3.1.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Canada	35
____ 3.1.2 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers dans les provinces	36
3.2 Un état de la situation des femmes policières au Canada.....	44
3.3 Résultats de l'analyse transversale de séries chronologiques regroupées.....	49
____ 3.3.1 La présence de policières et la violence contre les policiers	52
____ 3.3.2 Les autres facteurs liés à la violence contre les policiers	54
CHAPITRE IV : Le cas particulier du Québec.....	58
4.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Québec	59
Conclusion	66
Bibliographie.....	70

Liste des tableaux

Tableau I : Pourcentage de policières par province en 1986 et 2006	45
Tableau II : Coefficients de corrélations simple et différée entre le pourcentage de policières et le taux de voies de fait contre les policiers pour le Canada et les 10 provinces.	48
Tableau III : Coefficients de régression et d'élasticité du modèle du taux de voies de fait contre les policiers suite à une analyse de données en panel.....	51

Liste des figures

Figure 1 : Taux de voies de fait contre les policiers au Canada entre 1977 et 2006.....	35
Figure 2 : Taux de voies de fait contre un policier avec même échelle à l'ordonnée dans les 10 provinces canadiennes de 1986 à 2006	37
Figure 3 : Taux de voies de fait contre un policier avec échelle variable à l'ordonnée dans les 10 provinces entre 1986 et 2006.....	38
Figure 4 : Évolution du taux de voies de fait contre les policiers et du pourcentage de policières au Canada entre 1977 et 2006	46
Figure 5 : Évolution du taux de voies de fait contre les policiers et du pourcentage de policières au Québec entre 1977 et 2006	59
Figure 6 : Évolution du nombre de voies de fait contre la police et nombre de crimes violents entre 1977 et 2006	62
Figure 7 : Proportion de crimes de violence par rapport au total des infractions au Code criminel de 1977 à 2006	65

Remerciements

Merci à mon directeur, Marc Ouimet, qui, sans le savoir, m'a convaincue de m'inscrire à la maîtrise en criminologie. Tu m'as montré qu'on pouvait combiner deux de mes intérêts, soit les mathématiques et les sciences sociales. Merci pour ton soutien, ton temps et tes qualités de chercheur émérite.

Merci au Centre international de criminologie comparée (CICC) pour le soutien financier qui m'a été accordé. La bourse de rédaction que j'ai obtenue m'a permise de consacrer tout mon temps à la réalisation de ce mémoire.

Merci à Lidia, Yamilée, Xanthia, Maude, Chloé C. et Chloé P. qui ont participé à mon intégration au sein de l'École de Criminologie. Merci à Jean-Philippe et à David pour leur accompagnement tout au long de mon parcours. Sans vous tous, ça n'aurait pas été pareil.

Pour votre soutien et votre compréhension, merci à Anik, Julie et Mélissa. Merci d'être encore aujourd'hui à mes côtés malgré le temps que je n'ai pas toujours pu consacrer à cette belle amitié.

Finalement, un merci spécial à ma famille. Alex, merci pour ton appui et tes encouragements. Maman, un immense merci pour ta générosité, ta patience et ta foi en moi. Tu es pour moi un modèle de persévérance et de dévouement. Je ne serais jamais où je suis ni qui je suis sans toi.

Introduction

Il ne faut pas remonter très loin dans le temps pour constater que la police avait des critères d'embauche plutôt limitatifs qui favorisaient un groupe particulier de personnes (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1996). En effet, il fallait à une certaine époque être un homme, blanc, d'une certaine taille et d'un certain poids pour pouvoir intégrer les rangs des forces de l'ordre. Cependant, avec les changements démographiques observés dans la population, de même qu'avec la médiatisation de certains cas de brutalité policière, des critiques ont été formulées à l'endroit des policiers et les tensions entre ceux-ci et les citoyens ont monté. Afin de palier à cela, la police a voulu se faire plus représentative de la population. La réalisation de cet objectif s'est fait par des modifications des politiques de recrutement des effectifs, notamment par l'embauche de femmes et de minorités ethniques. Même si cette stratégie, toujours mise de l'avant dans certains corps policiers, vise le développement de relations plus harmonieuses entre policiers et citoyens, un fait demeure : le métier de policier est jugé parmi les plus dangereux.

De par leur travail, les policiers sont appelés quotidiennement à entrer en contact avec des citoyens. L'usage de la force est parfois jugé inévitable par les policiers pour bien accomplir leur travail. Cependant, plusieurs qualifient les moyens employés de disproportionnés par rapport à ce qui s'avère nécessaire. Les cas de brutalité policière ne manquent pas d'attirer l'attention du public. L'inverse est cependant moins vrai. En effet, la violence dont sont victimes les policiers défraie moins souvent la manchette. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une réalité à laquelle bon nombre de policiers sont confrontés.

La violence contre les policiers a des répercussions importantes pour les principaux concernés, les administrateurs de la police et la profession de policier en elle-même. Depuis plusieurs années, le phénomène est l'objet de hausses importantes

à travers différentes provinces canadiennes. La situation est particulièrement perceptible dans la province de Québec où une hausse notoire a été observée depuis plusieurs décennies (Ouimet, 2005). Plusieurs auteurs ont émis des hypothèses quant à l'explication de l'augmentation du phénomène de violence contre les policiers. Au Québec, par exemple, Ouimet (2005) souligne que la hausse observée pourrait ainsi s'expliquer de deux façons. Premièrement, devant faire face à de plus en plus de contestations en lien avec leur propre usage de la force, les policiers dénonceraient davantage les citoyens qui résistent à leur arrestation. Deuxièmement, des changements de mentalité auraient opéré, faisant en sorte que les policiers, qui omettaient auparavant de porter plainte, seraient de plus en plus enclins à dénoncer un citoyen qui a commis des voies de fait à leur égard.

De manière plus générale, d'autres auteurs se sont penchés sur les facteurs traditionnellement associés à la violence générale pour expliquer la violence contre les policiers (Jacobs et Carmichael, 2002 ; Kaminski et Marvell, 2002 ; Peterson et Bailey, 1988 ; Southwick, 1998). Les hausses observées au Canada seraient alors attribuables à des changements au niveau des facteurs sociaux, économiques et démographiques.

D'autres auteurs rapportent également que l'arrivée de femmes dans les rangs policiers est jugée négativement, du fait que cela puisse avoir des conséquences néfastes lors de confrontations policiers-citoyens (Balkin, 1988; Belknap et Shelley, 1992; Bell, 1982; Martin, 1980, 1990, 1999; Martin et Jurik, 1996; Mishkin, 1981; Remington, 1981). Selon plusieurs, les policières représenteraient un danger pour elles-mêmes et leurs confrères à cause de leur « force physique moindre » et de leur « manque d'autorité ». La hausse de la violence contre les policiers serait alors due à l'augmentation continue du nombre de policières au Canada.

L'objectif de ce mémoire consiste donc à examiner et à comprendre l'évolution de la violence contre les policiers au Canada au cours des dernières décennies. Les études menées afin de déterminer quels sont les facteurs ayant un

impact sur le phénomène se limitent souvent à un petit nombre de variables explicatives. Par ailleurs, les stratégies analytiques employées sont souvent limitées dans le temps ou dans l'espace. Afin de remédier à cet état de fait, une analyse transversale de séries chronologiques regroupées sera effectuée, permettant ainsi d'augmenter la taille de l'échantillon à l'étude et d'assurer une plus grande validité des résultats. Nous allons aussi concentrer une partie de nos efforts à tenter de comprendre pourquoi le phénomène de violence contre les policiers au Québec se distingue des autres provinces canadiennes.

Le premier chapitre de ce mémoire présentera les études abordant le phénomène de violence contre les policiers, ses conséquences ainsi que les facteurs qui y sont généralement associés. La question des femmes policières fera l'objet d'une attention particulière.

Dans le second chapitre, les différentes données qui serviront à comprendre l'impact de divers facteurs sur la violence contre les policiers seront décrites. Nous présenterons également en quoi consiste une analyse transversale de séries chronologiques regroupées et quels en sont les avantages.

Dans le troisième chapitre, les courbes évolutives de la violence contre les policiers pour le Canada et chacune des dix provinces seront présentées graphiquement et de façon descriptive. Par la suite, les facteurs ayant un impact sur la violence contre les policiers seront identifiés par l'emploi d'un modèle de données en panel.

Dans le quatrième chapitre, nous nous attarderons à comprendre le phénomène au Québec où la hausse observée depuis plusieurs années est propre à cette province. Nous dresserons un portrait de la situation québécoise à la lumière des différents résultats présentés au chapitre précédent afin de mieux cerner les éléments contribuant à cette hausse caractéristique.

CHAPITRE I

État de la question

1.1 La violence contre les policiers et ses répercussions

En 2006 au Canada, il y a eu trois policiers qui, dans l'exercice de leur fonction, ont été victimes d'homicide (Li, 2008). En comparaison, il y a eu, pour la même année, 8479 affaires enregistrées de voies de fait contre un policier. Si le nombre d'homicides de policiers est stable depuis plusieurs décennies (en moyenne près de 3 par an depuis 1961), le nombre de voies de fait contre la police est en hausse au pays depuis plusieurs années. Une telle hausse amène nécessairement les services policiers à subir des contrecoups directs et indirects. D'une part, un nombre plus élevé d'agressions a des répercussions en termes de congés de maladie attribués aux individus victimisés (Stevens, 2008; Stobart, 1972). Aussi, le fait d'être témoin de l'agression d'un de ses collègues peut également être une source de stress chez plusieurs policiers (Ellison et Genz, 1983; Stevens, 2008), menant ainsi à diverses conséquences physiologiques et psychologiques. D'autre part, la profession en elle-même peut souffrir d'une telle augmentation. En effet, Boylen et Little (1990) avancent qu'au plan professionnel, la victimisation des policiers peut diminuer la capacité des services à recruter de nouveaux agents, peut menacer les relations entre la communauté et la police, et peut miner l'image de la profession.

Bien que la plupart des voies de fait dont sont victimes les policiers ne résultent pas en blessures graves (Ellis, Choix et Blaus, 1993; Hirschel, Dean et Lumb, 1994; Meyer et coll., 1981), Boylen et Little (1990) soulignent qu'au plan individuel, la violence contre un policier peut affecter le moral de celui-ci, diminuer son autorité et son contrôle dans diverses situations et mener à d'autres blessures plus sérieuses ou même à la mort. D'autres recherches ont montré que la menace à l'intégrité physique d'un individu et que des situations requérant l'usage de la force physique sont des facteurs de stress importants chez les représentants des forces de l'ordre (Ellison et Genz, 1983). De plus, les policiers qui ont été attaqués dans le cadre de leur fonction vivent du stress qui peut affecter négativement leur performance au travail (McMurray, 1990). Des sentiments d'aliénation et d'insatisfaction peuvent surgir, non seulement suite à l'agression mais aussi par la

perception d'un manque de soutien adéquat de la part de l'organisation. Par ailleurs, plus de la moitié des policiers dans l'échantillon de McMurray (N = 161) étaient plus enclins, suite à une agression, à utiliser la force afin d'assurer leur sécurité. De même, Rabe-Hemp et Schuck (2007) rapportaient que les policiers qui avaient reçu des soins médicaux suite à l'agression d'un citoyen étaient plus prompts à faire usage de violence dans le futur. Comme McMurray (1990) le rapporte, cela ne signifie pas que les policiers feront ultérieurement usage de force excessive envers les citoyens. Néanmoins, le fait qu'ils puissent réagir de façon exagérément agressive dans des circonstances similaires n'est pas à négliger (McMurray, 1990 ; Griffiths et McDaniel, 1993).

À la lumière de ces informations, on comprend que la violence contre les policiers est une préoccupation importante pour les gouvernements, les administrateurs de la police et les policiers eux-mêmes (Boyle et Little, 1990; Hirschel et coll., 1994). Toutefois, ce n'est qu'au cours des dernières décennies que des études empiriques sur le sujet ont été menées. Les recherches ont initialement porté sur les homicides dont les policiers étaient victimes (Kaminski et Sorensen, 1995). Cependant, le nombre d'agents victimes d'agressions non-létales surpassant dans de larges proportions le nombre de policiers tués annuellement, une certaine attention s'est tournée vers cette forme plus courante de violence (Hirschel, Dean et Lumb, 1994; Kaminski et Sorensen, 1995). Il apparaît néanmoins que les facteurs expliquant la violence grave contre la police sont les mêmes, peu importe la forme que cette violence puisse prendre (Jacobs et Carmichael, 2002). La prochaine section présente donc les différents facteurs abordés dans la littérature qui sont associés à la violence contre les policiers.

1.2 Les facteurs associés à la violence contre les policiers

La plupart des études portant sur les agressions non-létales de policiers ont porté sur des facteurs individuels, situationnels et environnementaux (Kaminski,

Jefferis et Gu, 2003), plutôt que sur des facteurs à grande échelle, tels les facteurs sociaux, démographiques et économiques. Malgré tout, certains chercheurs ont examiné la relation entre ces facteurs et le niveau de violence contre les policiers, et ce, à différents niveaux d'agrégation (pays, états/provinces, comtés, villes, quartiers). Même si la plupart des études sur la violence contre les policiers assument implicitement qu'elle partage les mêmes causes structurales que la violence en général, et que les facteurs associés à la violence en général sont également des prédicteurs de la violence contre les policiers (Kaminski, Jefferis et Gu, 2003), il faut aussi tenir compte de facteurs qui sont propres à la police. Kaminski et ses collaborateurs (2003) soulignent aussi que, d'une étude à l'autre, les effets des différents facteurs considérés sont changeants, parfois contradictoires, et souvent dépendants des méthodes d'analyse utilisées et des périodes et lieux considérés. Il est donc indiqué de considérer l'ensemble de ces facteurs pour comprendre l'évolution de la violence contre les policiers.

1.2.1 La présence de femmes policières

Depuis le tout début de l'intégration de policières dans les rangs policiers, des questionnements ont été soulevés. Encore aujourd'hui, les policières sont la cible de préjugés, particulièrement quant à leur capacité à intervenir physiquement lors d'altercations avec les citoyens (Rabe-Hemp et Schuck, 2007). Malgré cela, il est à noter que les études sur le sujet ne foisonnent pas. Une des raisons du manque de recherche sur les femmes policières réside dans leur sous-représentation dans les forces de l'ordre (Rabe-Hemp et Schuck, 2007). Les stéréotypes sur les policières ont été tantôt validés, tantôt invalidés par la recherche ; il n'existe donc pas de consensus dans la littérature sur l'impact de la présence des policières quant à la violence dont sont victimes les agents de police.

Chose certaine selon Toch (1992), l'agression d'un policier par un citoyen découle d'une séquence interpersonnelle dans laquelle les deux partis participent dans une certaine mesure. Ainsi, le policier joue un rôle dans l'agression et certaines de ses caractéristiques et de ses actions peuvent détériorer la situation et augmenter la

probabilité de violence à son égard (Rabe-Hemp et Schuck, 2007). Reste à savoir dans quelle direction le sexe de l'agent de police a un impact sur la violence dont il sera victime. Il existe trois effets possibles : 1) la présence de policières entraîne une hausse des agressions contre les policiers; 2) la présence de policières entraîne une diminution des agressions contre les policiers ; et 3) la présence de policières n'a pas d'impact sur le nombre d'agressions contre les policiers.

1) La présence de policières entraînerait une hausse de la violence contre les policiers

Les opposants à la présence de femmes dans les rangs policiers prétendent que les femmes ne peuvent accomplir les tâches rattachées à l'emploi comme peuvent le faire les hommes et que leur manque de force physique, leur nature émotive, voire irrationnelle, et leur incapacité à maintenir une présence autoritaire font d'elles des candidates inadéquates au travail de patrouille (Balkin, 1988; Bell, 1982; Martin, 1980, 1990, 1999). Plusieurs croient que, de par leur petit gabarit et leur force musculaire généralement plus limitée, les femmes ne seraient pas aptes à déployer la force nécessaire pour maîtriser un suspect. Elles seraient ainsi davantage victimisées que leurs confrères. Qui plus est, leur situation forcerait leurs partenaires masculins à prendre leur défense ou à se battre « pour deux », les exposant ainsi à un risque accru de blessures. Ainsi, les policières représenteraient un danger pour elles-mêmes, leurs collègues masculins et les citoyens qu'elles tentent de protéger ou d'arrêter (Balkin, 1988; Belknap et Shelley, 1992; Bell, 1982; Martin, 1980, 1990, 1999; Martin et Jurik, 1996; Mishkin, 1981; Remington, 1981).

Le public soutiendrait dans de larges proportions les femmes policières, bien qu'il juge généralement les policiers plus aptes à faire face à des confrontations violentes entre police et citoyens (Bell, 1982; Bloch et coll., 1973; Homant, 1983). Certains policiers auraient eux-mêmes des attitudes défavorables à l'égard des policières (Balkin, 1988). Il semblerait que même après avoir travaillé en compagnie de femmes, les attitudes des hommes ne changeraient guère et seraient même légèrement plus négatives (Glaser, 1983). La raison principalement évoquée pour

expliquer l'origine de ces attitudes négatives envers les policières serait le manque relatif de force physique des femmes, lequel créerait un problème lors de situations violentes et dangereuses. Cependant, les policiers se plaindraient du manque de force des policières sur la base de leurs croyances plutôt que sur la base d'observations réelles (Balkin, 1988). En effet, la force physique n'a jamais été reliée au fonctionnement policier (Sherman, 1973). Qui plus est, Lehtinen (1976) soulignait qu'il y a environ 1% du travail de patrouille qui est trop demandant physiquement pour les femmes. Aucune recherche n'aurait démontré que la force est reliée à la capacité d'un individu à gérer avec succès une situation dangereuse (Bell, 1982). Ce seraient l'agilité et la dextérité qui seraient importants pour la sécurité des policiers (Horne, 1980). Par ailleurs, la capacité de désamorcer une situation potentiellement violente serait préférable à l'usage de la force (Lehtinen, 1976).

Plus récemment, Rabe-Hemp et Schuck (2007) ont trouvé que les policières, comparativement à leurs collègues masculins, rapportaient des niveaux plus élevés de force employée contre elles par les citoyens lorsqu'elles répondaient à des appels pour violence conjugale. Les policières et les patrouilles femme-femme étaient plus à risque que les policiers à faire face à de la résistance lors de ce type d'appels (Schuck et Rabe-Hemp, 2007). Selon les auteurs, il en serait de même dans les situations où l'agresseur est intoxiqué par l'alcool ou la drogue.

À la lumière de ces observations, on pourrait présumer que si les femmes sont moins aptes à contrôler les citoyens violents et représentent un danger pour elles-mêmes et leurs collègues masculins, le nombre de voies de fait contre la police augmentera à mesure que le nombre de femmes croîtra.

2) La présence de policières entraînerait une baisse de la violence contre les policiers

À l'opposé de la position précédente, certains allèguent qu'il n'y a pas de preuve empirique des capacités moindres des policières. Certaines recherches avancent même que les femmes seraient de meilleurs agents de police que les

hommes puisqu'elles font moins souvent l'objet de plaintes de citoyens (Belknap et Shelley, 1992; Grennan, 1987; Lonsway, Wood, Fickling et coll., 2002; Lonsway, Wood et Spillar, 2002; Martin et Jurik, 1996; Miller, 1999). À l'inverse de Rabe-Hemp et Schuck (2007), Homant et Kennedy (1985) ont montré que les femmes étaient plus efficaces que les hommes pour gérer des conflits familiaux. Selon les auteurs, les policières font preuve de plus de préoccupation, de patience et de compréhension dans ce type de situation. Le déploiement de ces caractéristiques constituerait un avantage dans le travail policier (Balkin, 1988).

Ainsi, il a été suggéré que les policières pouvaient avoir un effet calmant dans les situations potentiellement violentes (Bloch et Anderson, 1974; Grennan, 1987; Sherman, 1973) et qu'elles étaient moins enclines à projeter une image autoritaire pouvant provoquer l'agression de citoyens potentiellement dangereux (Milton, 1972). Le manque d'autorité reproché aux policières par certains pourrait, au contraire, être perçu comme une attitude calme et posée par les citoyens.

Par ailleurs, il n'y aurait pas de preuve que la réticence à utiliser des comportements de contrôle extrême mène à des résultats négatifs, tels que des blessures pour l'agent de police ou pour le citoyen (Rabe-Hemp, 2008). Le fait que les policières n'utiliseraient pas de force dans des situations qui dicteraient normalement l'emploi de la force n'augmenterait pas la probabilité de blessures (Schuck et Rabe-Hemp, 2007). En fait, les blessures graves des citoyens ou des policiers seraient associés à l'utilisation de trop de force par les policiers, plutôt que pas assez. Ainsi, la sous-utilisation de la force par les policières pourrait produire des contacts police-citoyen plus sûrs pour les policières et les citoyens (Rabe-Hemp, 2008). L'embauche de davantage de policières permettrait ainsi de réduire les incidents rattachés à la force excessive par la police (Lonsway et coll., 2002 ; Rabe-Hemp, 2008) et la violence à l'endroit des agents de police.

En théorie, à cause de leur plus faible propension à user de force, les femmes pourraient avoir un effet domino important sur la police en améliorant les relations

avec les membres de la communauté et en améliorant les perceptions des citoyens envers la police comme institution légitime de contrôle social (Schuck et Rabe-Hemp, 2007). Cependant, avant d'en arriver à de telles conclusions dans la réalité, il faut mieux comprendre pourquoi et quand les femmes sont moins enclines à user de force. L'étude de Schuck et Rabe-Hemp (2007) n'a pas permis de montrer que les citoyens utilisaient moins de force envers les policières que les policiers. En fait, dans certaines situations (soit lors d'appels pour violence conjugale), le contraire a été observé, c'est-à-dire que les citoyens employaient davantage de force contre les policières. Ainsi, les résultats de leur étude ne permettent pas de confirmer l'hypothèse selon laquelle les policières sont meilleures pour désamorcer une situation potentiellement violente. Toutefois, les résultats de l'étude révèle un problème possiblement plus important auquel les policières doivent faire face, soit des attentes irréalistes à leur égard. Il peut y avoir des conséquences importantes pour les femmes au plan individuel et groupal si les administrateurs de la police et le public entretiennent des attentes utopiques par rapport à ce que les femmes peuvent faire en tant qu'agents de police. Tout comme le progrès des femmes a été entravé par des croyances sur ce que les femmes ne pouvaient accomplir, des attentes par rapport à ce qu'elles peuvent accomplir de mieux que les hommes peuvent être tout aussi nuisibles. Plusieurs chercheurs en sont d'ailleurs venus à la conclusion que la présence de policières n'affectait d'aucune manière le niveau de violence contre les policiers.

3) Pas d'impact de la présence des policières sur la violence contre les policiers

Plusieurs études ne rapportent pas de différences entre policiers et policières quant au niveau de violence subie. Grennan (1987) a examiné le lien entre les confrontations police-citoyen (N= 3701) et le sexe des policiers impliqués. Il est apparu que les patrouilles homme/femme ne subissaient pas plus de blessures physiques que les patrouilles homme/homme. Contrairement à la croyance qu'elles subissent plus fréquemment des blessures à cause de leur capacité limitée à se défendre, les femmes n'étaient pas blessées plus souvent que leurs confrères. Par

ailleurs, une autre croyance voulant que l'homme subisse davantage de blessures que la femme dans les patrouilles mixtes, parce que la femme reste en dehors de la mêlée, est démentie par les résultats de cette étude. En effet, il n'y a pas de différence significative au niveau des blessures entre homme et femme d'une même équipe.

Charles (1982) s'est quant à lui penché sur l'aspect physique du métier de policier et a comparé les mesures physiques (stature, taille, portée) et les capacités physiologiques (capacité respiratoire, force de préhension, force de tirage) des femmes à celles des hommes. L'auteur en est venu à la conclusion que le métier de policier n'est pas physiquement demandant, bien qu'il soit essentiel de posséder la capacité à recourir à la force. Bien que les femmes aient généralement une force moindre que celle des hommes, elles peuvent acquérir, par l'entraînement, une forme physique qui satisfasse aux exigences du métier. Par ailleurs, Charles rapporte qu'il y aura des situations où les femmes n'auront pas la force physique nécessaire pour accomplir certaines tâches. Cependant, par l'apprentissage de techniques adéquates, elles pourront faire face avec succès à des situations potentiellement violentes.

L'étude de Rabe-Hemp (2008) portant sur 7 601 contacts entre policiers et citoyens dans deux états américains en 1996 et 1997 a montré, comme dans d'autres études (Garner, Maxwell et Héroux, 2002; Schuck et Rabe-Hemp, 2007), que les policières étaient moins enclines que leurs confrères à utiliser la force dans leurs interventions. Non seulement les auteurs ont observé une moindre utilisation, mais aussi une plus grande sous-utilisation de la force par les policières que par les policiers. Ainsi, même lorsque les circonstances indiquent que l'emploi d'un certain niveau de force serait approprié pour contrôler la situation et éviter des blessures à l'agent ou au citoyen, les policières useraient de moins de force que le niveau jugé nécessaire. Ce constat réfère à la notion de « *underpredicted policing* » qui est vu négativement par les détracteurs des femmes dans la police. Ces derniers prétendent que les policières ne sont pas prêtes ou sont incapables d'engager des comportements de contrôle extrême par peur d'être blessées ou de blesser autrui. Conséquemment, elles présenteraient un danger pour elles-mêmes, leurs collègues masculins et les

citoyens (Balkin, 1988; Belknap, 1996; Bell, 1982; Remington, 1981). Or, les résultats de l'étude de Rabe-Hemp (2008) montrent qu'il n'y a pas de différence dans le niveau de force employée contre les policières comparativement aux policiers, ni contre les patrouilles femme-femme comparativement aux patrouilles homme-homme. Qui plus est, la sous-utilisation de la force par les policières n'engendrerait pas davantage de blessures chez les agents. Ce serait plutôt l'usage de force excessive, qui est plus souvent le lot des policiers que des policières (Lonsway et coll., 2002), qui mènerait à plus de violence contre les policiers (Rabe-Hemp, 2008). Selon plusieurs, la force excessive peut avoir de graves conséquences pour la police en termes de relation avec la communauté et de diminution de la confiance envers ses agents (Adams, 1999; Schuck, 2004; Schuck et Rosenbaum, 2005).

Différentes raisons peuvent être invoquées pour expliquer pourquoi la présence de femmes policières n'entraîne ni une hausse ni une baisse de la violence contre les policiers. Premièrement, le fait de travailler dans un milieu fortement masculinisé pourrait avoir un effet dominant sur les policières qui agiraient alors comme les hommes, peu importe leurs attitudes initiales en matière d'usage de la force (Worden, 1993). Le milieu policier, encore dominé par un esprit masculin (Messerschmidt, 1993), requiert chez ses agents qu'ils puissent faire face à des situations dangereuses et qu'ils puissent se soutenir les uns et les autres dans des situations potentiellement menaçantes pour leur vie (Myers, Forest et Miller, 2004). On attend donc des policiers qu'ils fassent preuve d'autorité, d'agressivité et de compétences techniques, lesquelles réfèrent à la notion que Connell (1987) à appeler « masculinité hégémonique ». Cette masculinité hégémonique s'assoit entre autres sur la dévaluation de tout ce qui touche à la féminité (Connell, 1992). Il est alors possible que les femmes choisissent consciemment de ne pas manifester de comportements d'aide ou de soutien en tant que policières dans le but d'être perçues moins féminines et plus à même de correspondre à l'image de « policier qui combat le crime » (Rabe-Hemp, 2008). Les policières qui ne tentent pas de se conformer à l'image idéale de policier courent le risque d'être perçues comme « faibles » (Miller, 1999). De fait, plusieurs chercheurs ont suggéré que dans le but d'être prises au

sérieux par les citoyens et leurs collègues, les femmes policières peuvent revêtir des caractéristiques hyper-masculines lorsqu'elles interagissent avec les citoyens (Miller, 1999; K. Myers, Forest, et Miller, 2004; Remington, 1981).

Deuxièmement, les femmes qui intègrent la police seraient plus susceptibles que les femmes dans la population générale d'employer la force (Hoffman et Hickey, 2005). De fait, les scores de féminité des policières à différents tests étaient plus faibles que ceux des autres groupes de femmes, tel que rapportés par Kennedy et Homant (1981). De plus, les femmes postulant à un emploi de policier étaient jugées plus affirmées au Minnesota Multiphasic Personality Inventory (MMPI) dans l'étude de Carpenter et Raza (1987). Selon Parsons et Jesilow (2001), il est possible que ces femmes soient attirées par des emplois typiquement masculins pour échapper aux normes et attentes sociétales en matière de comportements typiquement féminins. Peut-être que la police offre la possibilité aux femmes d'exprimer leurs propre personnalité, qui peut ou non correspondre aux stéréotypes féminins.

Peu importe les motivations des policières, les résultats de l'étude Rabe-Hemb (2008) suggèrent qu'elles ne manifestent pas de manière disproportionnée des comportements féminins d'aide et de réconfort dans leurs interactions avec les citoyens, les permettant de les différencier des policiers. Ainsi, plusieurs entretiendraient une conceptualisation trop simpliste de l'importance et de l'impact du genre dans la police. Il est donc important, selon l'auteur, d'éviter les stéréotypes dans les comportements des agents de police masculins et féminins et dans la formation d'attentes rattachées aux capacités et forces des agents des deux sexes.

En somme, il n'existe pas de consensus sur l'impact de la présence des femmes dans les corps policiers quant à la violence contre les policiers. Les études sur la question sont plutôt limitées en nombre et présentent plusieurs limites méthodologiques et analytiques. Dans la présente étude, la question des femmes policières sera analysée parmi d'autres facteurs en déterminant l'impact du

pourcentage de femmes dans les services policiers. Voyons maintenant les autres facteurs considérés dans la littérature pour expliquer la violence contre les policiers.

1.2.2 Les facteurs démographiques

La taille, la densité et l'urbanité de la population

Il apparaît que la violence contre les policiers soit plus importante dans les endroits plus peuplés (Jacobs et Carmichael, 2002). Des augmentations de taille et de densité de population augmentent la proximité des délinquants motivés et les opportunités de commettre des crimes de prédateurs (Cohen, Kluegel et Land, 1981). La taille de la population est significativement corrélée aux homicides et autres formes de violence (Land, McCall et Cohen, 1990). Des populations élevées et denses augmentent aussi les opportunités des contacts sociaux et des conflits interpersonnels (Blau et Blau, 1982). Ces facteurs affaiblissent les liens interpersonnels, la cohésion sociale, le consensus autour des normes et conduisent à la rupture des mécanismes de contrôle social, augmentant ainsi la criminalité et de la délinquance potentielle (Brantingham et Brantingham, 1984; Land, McCall et Cohen, 1990; Sampson et Groves, 1989). La taille de la population serait donc positivement associée aux opportunités d'agressions contre la police (Kaminski, Jefferis et Gu, 2003).

L'urbanité, soit le pourcentage de la population vivant dans une région urbaine, a été présenté comme un important déterminant des crimes de violence (Kposowa, Breault et Harrison, 1995). Mayhew et Levinger (1976) ont montré que les crimes violents sont plus prévalents dans les villes peuplées, probablement parce que l'anonymat est une condition facilitante à la commission de délits. La vaste majorité des contacts dans les grands centres urbains ne reposent pas sur des relations sociales très intimes. Conséquemment, l'anonymat augmente à mesure que la taille d'une aggrégation grossit.

Par ailleurs, on peut aussi retrouver dans les grandes concentrations démographiques des lieux, voire des ghettos, où la proximité est élevée, produisant

ainsi de la violence interpersonnelle qui peut conduire à de la violence contre les policiers (Jacobs et Carmichael, 2002).

Les minorités ethniques

Plusieurs auteurs avancent qu'au plan macro-social, l'hétérogénéité ethnique, tout comme la taille et densité de la population, affecte la communication et les interactions sociales, diminue le consensus et le contrôle parmi les citoyens, menant à l'augmentation potentielle de la criminalité et de la délinquance (Sampson et Groves, 1989; Shaw et McKay, 1969). Il est également reconnu que les minorités ethniques, particulièrement les Noirs, sont responsables d'un pourcentage plus grand de criminalité que le pourcentage qu'ils représentent dans la population (Blau et Blau, 1982). Bien qu'une portion de cette criminalité recensée soit attribuable à une certaine discrimination dans les arrestations, à des biais dans les dossiers officiels, à des variations dans la composition raciale de l'âge et à d'autres facteurs (Blau et Blau, 1982), une certaine proportion reflète des différences dans les infractions criminelles (Sutherland et Cressey, 1978). Il apparaît également que les minorités ethniques font face, dans de plus larges proportions, à des difficultés liées au revenu, à l'emploi et à la stabilité familiale (Sampson, 1987). Ce seraient davantage les effets de ces facteurs criminogènes, plutôt que des caractéristiques sous-culturelles, qui joueraient un rôle dans la perpétration de crimes de violence chez les non-blancs (Blau et Blau, 1982; Sampson, 1987).

Sans considérer ces facteurs criminogènes, Meyer, Magedanz, Kieselhorst et Chapman (1979) ont déterminé, dans leur étude de 1143 agressions contre la police, que la majorité (58,4%) de celles-ci était perpétrée par des hommes blancs. Par contre, il est apparu que les non-blancs agressaient la police dans de plus larges proportions que celles qu'ils représentaient dans la population. En effet, bien qu'ils constituaient moins de 15% du total de la population américaine au moment de l'étude, les non-blancs étaient responsables de 41,6% des agressions à l'endroit des policiers. À l'inverse, les Blancs, formant plus de 85% de la population américaine, mais commettant 58,4% des agressions, étaient sous-représentés. De plus, en

comparant les taux d'agressions et d'arrestations, les auteurs ont trouvé que le taux relativement élevé d'agressions par des non-blancs ne s'expliquait pas uniquement en termes de confrontation lors d'arrestation. En 1972, malgré le fait que les non-blancs représentaient 28,6% des individus arrêtés, ils contribuaient à 41,6% des agressions contre les policiers. De toute évidence, selon Meyer et ses collaborateurs, une autre explication que les contacts avec les policiers intervient pour produire de tels taux d'agression.

De fait, plusieurs études ont montré que les minorités ethniques, particulièrement les Noirs, ont des attitudes plus défavorables envers la police que les Blancs, entraînant un risque plus élevé d'agressions envers les policiers (Kaminski et Sorensen, 1995). Cependant, Cao, Frank et Cullen (1996) ont montré que les attitudes envers la police ne sont pas régulées par l'appartenance ethnique en soi, mais plutôt par le contexte social dans lequel un individu vit. À titre d'exemple, Frank et ses collaborateurs (1996) ont montré que les Noirs de la ville de Détroit, où près de 50% des policiers étaient noirs, avaient des attitudes plus favorables que les Blancs envers la police.

Si l'ethnie du policier n'est pas jugée comme une variable associée à la résistance du suspect (Engel, 2003 ; Kavanagh, 1997 ; Kaminski et Sorensen, 1995), celle de ce dernier semble jouer un rôle. Par ailleurs, lorsque considérées simultanément, l'ethnie du policier et celle du suspect produiraient des interactions complexes (Engel, 2003; Levin et Thomas, 1997 ; Sykes et Clark, 1975).

Finalement, Jacobs et Carmichael (2002) rapportent que la violence contre les policiers est plus grande là où la population afro-américaine est élevée, mais que cette relation interagit avec la taille du lieu considéré. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats concernant les minorités ethniques.

Les jeunes

Il existe un certain consensus selon Griffiths et McDaniel (1993) que ceux qui agressent les policiers sont des jeunes, intoxiqués, de sexe masculin, qui proviennent de la classe économique inférieure ou sont sans emploi. Les jeunes constituent une proportion importante de la population qui est sujette à entrer en contact avec les policiers et à être arrêtée (Snyder et Sickmund, 2006). Meyer et ses collaborateurs (1979) ont trouvé, en étudiant 1143 agressions contre la police, que les 18-34 ans représentaient 73,9% des assaillants, bien qu'ils ne soient impliqués que dans 45,9% des arrestations totales. Ainsi, ils agresseraient les policiers à un taux disproportionnellement élevé comparativement à la fréquence de leurs contacts avec la police.

Toutefois, peu d'études se sont penchées sur les attitudes des jeunes envers la police. Pour remédier à la situation, Hurst et Frank (2000) ont administré un questionnaire à des adolescents provenant de milieux urbains et ruraux (N = 846). Moins de 40% de l'échantillon total rapportait aimer, être satisfait et faire confiance à la police. Ce constat va à l'encontre du soutien généralement exprimé envers les policiers par la population adulte (Albrecht et Green, 1977). Par ailleurs, les adolescents vivant en milieu urbain avaient une vision moins positive de la police que ceux vivant en milieu rural. Il en va de même lorsqu'on compare les adolescents issus de la population blanche de ceux de la population non-blanche, ces derniers exprimant des attitudes moins favorables à l'égard des policiers.

1.2.3 Les facteurs de désorganisation sociale

Violence générale et autres formes de criminalité

Jacobs et Carmichael (2002) ont émis l'hypothèse que la violence contre les policiers est une extension de la violence criminelle générale. Si cette vision s'avère correcte, les policiers seraient davantage victimes de violence dans les lieux où il y a le plus de crimes violents. La désorganisation sociale et d'autres conditions urbaines

peuvent expliquer à la fois la violence générale (Sampson, 1987; Sampson et Wilson, 1995) et la violence contre les policiers (Jacobs et Carmichael, 2002).

Par ailleurs, les résultats de l'étude d'Uchida, Brooks et Kopers (1987) montrent que les agressions contre des policiers sont plus fréquentes lorsque ceux-ci répondent à des appels pour crimes violents, plutôt qu'à des appels reliés au trafic de drogues ou à des crimes contre la propriété. Dans ce dernier cas, où les suspects ont souvent quitté la scène avant l'arrivée des policiers, il est normal que le risque d'agression soit diminué.

Les perturbations familiales et la violence conjugale

Peterson et Bailey (1988) ont trouvé que les meurtres de policiers étaient plus probables dans les états où il y avait plus de divorces. Le taux de divorce peut être vu à la fois comme un indicateur d'anomie (Blau et Blau, 1982 ; William, 1984) et un indicateur de désorganisation sociale (Blau et Golden, 1986). Au niveau macro-social, les effets de la structure familiale sont reliés à des patrons de contrôle social et de surveillance, particulièrement pour les jeunes et leurs pairs (Sampson, 1986 ; Felson et Cohen, 1980, Felson, 1986). De fait, des études ont montré que les familles monoparentales, majoritairement menées par une femme, formaient un type de famille dans laquelle survenait de la violence interpersonnelle (Sampson, 1987).

Plusieurs recherches rapportent que des bouleversements familiaux, tels le divorce, mènent à des crimes violents (Huff-Corzine, Corzine et Moore 1986; Messner 1983; Messner et Sampson 1991; Sampson 1987). La violence conjugale qui en résulte et que les policiers doivent contrôler dans le cadre de leur travail peut mener à de la violence dirigée à leur endroit (Rubinstein, 1973). Bard (1967) affirmait d'ailleurs que les appels pour violence conjugale étaient les plus dangereux pour la police. Ce constat fut contesté par plusieurs chercheurs qui ont calculé des « ratios de danger » pour des types précis d'appels auxquels les policiers doivent répondre (soit le nombre d'appels d'un type précis ayant entraîné une agression, divisé par le nombre d'appels de ce type) (Ellis, Choi et Blaus, 1993; Garner et Clemmer, 1986;

Hirschel, Dean et Lumb, 1994; Uchida, Brooks et Kopers, 1987). Bien qu'un certain nombre d'appels pour violence conjugale génèrent agressions et blessures chez les policiers, d'autres types d'appel, comme ceux pour trouble de l'ordre général, vol, cambriolage ou trafic, sont qualifiés de plus dangereux.

Les individus en cavale

Au Canada, Ellis, Choi et Blaus (1993) ont déterminé que l'arrestation/le transport de suspects et de prisonniers constituait la tâche la plus dangereuse pour les policiers. Il en va de même dans l'étude d'Uchida, Brooks et Kopers (1987) où les interventions légales qui visent l'arrestation d'individus pour lesquels il y a un mandat arrivent au premier rang des interventions les plus dangereuses. Cela étant, les appels pour arrestation d'individus recherchés, suite à l'émission d'un mandat ou à une évasion de prison ou d'une maison de transition, ont peu été considérés dans les diverses études recensées. Cependant, ces individus ont beaucoup à perdre s'ils se font arrêter. On peut penser qu'ils veulent à tout prix éviter une arrestation, qui devient synonyme de retour en prison. Il est alors possible qu'ils soient prêts à lutter contre la police dans le but de s'enfuir. Brandl et Stroshine (2003) ont par ailleurs souligné que les deux activités policières précédant majoritairement les blessures sont le contrôle/arrestation d'un suspect et l'appréhension d'un suspect en fuite.

1.2.4 Les facteurs économiques

Pauvreté et chômage

Les difficultés économiques augmenteraient la motivation au crime, affaibliraient les contrôles sociaux formels et informels, et génèreraient des frustrations qui mènent à l'hostilité et à l'agression (Brantingham et Brantingham, 1984; Bursik et Grasmick, 1993; Krivo et Peterson, 1996; Parker et McCall, 1999; Sampson et Raudenbush, 1999; South et Cohen, 1985). Les différences au plan des ressources économiques contribueraient à l'exclusion politique (Blalock, 1967), à un certain isolement et à la perception que la société est injuste. Kaminski (2008)

souligne que ces facteurs augmentent la proximité et l'exposition des policiers à des délinquants motivés. Ainsi, Jacobs et Carmichael (2002) suggèrent que la violence contre les policiers qui travaillent dans des milieux défavorisés devrait être plus probable là où les difficultés économiques sont plus importantes. L'usage de la force contre la police peut davantage survenir dans les milieux où existe une stratification économique ou raciale dans lesquelles les minorités ont moins d'influence politique.

Bien que des différences au niveau des ressources économiques de certains groupes puissent mener à la soumission et à la perception d'injustice, la pauvreté absolue génère de la violence interpersonnelle fortement dirigée vers d'autres victimes pauvres (Jacobs et Carmichael, 2002). Parce que la violence interpersonnelle qui provient de la pauvreté absolue peut déborder et produire de la violence contre les policiers (Peterson et Bailey, 1988), les effets de la pauvreté doivent être considérés. Pour les mêmes raisons, la probabilité de violence contre les policiers devrait être plus élevée dans les milieux où il y a des taux élevés de chômage.

1.2.5 D'autres facteurs peu abordés dans la littérature

Certains facteurs ne sont pas considérés dans les études empiriques portant sur la violence faite envers les policiers, en partie parce qu'ils sont difficilement quantifiables et que leurs effets ne peuvent être mesurés. Cependant, il est pertinent de se pencher quelque peu sur ces facteurs.

Syndicat et revendications

Les syndicats de policiers, comme tout autre syndicat professionnel par ailleurs, visent la défense des intérêts de ses membres. Ainsi, les revendications syndicales portent principalement sur les salaires et les conditions de travail. Pour justifier une hausse salariale ou de meilleures conditions, la violence que les policiers subissent dans le cadre de leur travail peut constituer un argument. En effet, si les policiers sont davantage victimisés, leur métier sera qualifié de plus dangereux et des

augmentations de salaire ou de meilleures conditions de travail pour palier au risque encouru peuvent être exigées dans l'espoir qu'elles seront jugées légitimes par le patronat.

Dans un tel contexte, on peut émettre l'hypothèse que la reportabilité des actes de violence subie par les policiers serait plus grande avant et pendant les périodes de négociation des conventions collectives. Il est cependant difficile de savoir si les chiffres sont gonfler du fait que les policiers rapportent tout incident qui pourrait s'apparenter à de la violence ou si les chiffres représentent davantage la réalité vécue par les policiers sensibilisés alors à dénoncer.

Le style de police

On peut penser que le style de police influence la nature des interactions entre citoyens et policiers. La police communautaire, par exemple, favoriserait l'établissement de relations harmonieuses avec les citoyens et les différents organismes au sein d'une communauté. Elle pourrait ainsi contribuer à créer une meilleure image de la police et un plus grand respect de ses agents. Toutefois, les effets de la police communautaire n'ont jamais été démontrés et cette philosophie mise de l'avant durant les années 1990 a été peu à peu délaissée au profit d'une police plus rationnelle et scientifique (Ouimet et Paré, 2003).

À l'autre extrême se trouve la police d'intervention caractérisée par une approche répressive et coercitive. On peut estimer que la perception par la population d'une police de cette nature puisse avoir des effets mixtes. D'une part, les « bons citoyens » peuvent se sentir davantage en sécurité et avoir un respect devant ces hommes et ces femmes qui luttent de façon acharnée contre le crime. D'autre part, les interventions coercitives peuvent être jugées brutales par la population et certains groupes ciblés, entraînant des tensions avec les policiers, une diminution du respect envers ceux-ci et une plus grande agressivité à leur égard.

La violence proactive et la violence réactive

Chose certaine, la police, quel que soit le style qu'elle adopte, aura toujours un rôle répressif à jouer de par la nature même de son existence. Au quotidien, les policiers sont appelés à entrer en contact avec des criminels, des gens violents, des personnes en crise et d'autres au prise avec des problèmes de santé mentale. Peu importe le style de police mis de l'avant par un service de police, les agents peuvent être victimes de violence.

Un citoyen peut s'en prendre à un policier sur la seule base qu'il s'agit d'un policier. On parlera alors de violence proactive, par opposition à la violence réactive. En effet, il ne faut pas écarter le fait que certains citoyens s'en prennent à un agent de police dans un esprit de défense ou de réponse émotive et immédiate à une intervention policière. La dynamique qui s'installe entre un citoyen et un policier peut engendrer rapidement une escalade de violence où chacun perçoit le geste de l'autre comme une agression. Il n'en demeure pas moins que les agents de police peuvent user de moyens brutaux envers un citoyen amenant alors celui-ci à faire usage de violence à son tour.

Opinion de la police

Un autre facteur qui peut jouer sur la violence faite aux policiers est l'opinion qu'un citoyen entretient envers la police. Des études faites sur les attitudes du public face au système de justice pénale indiquent que le niveau de satisfaction est souvent relié à divers facteurs, tels que le sexe, l'âge et le niveau de scolarité du répondant, les contacts antérieurs avec le système de justice pénale et les antécédents de victimisation (Juristat, 1999). L'Enquête sociale générale effectuée aux cinq ans auprès des Canadiens démontre, de façon générale, que la majorité d'entre eux croient que leur police locale fait un bon travail. Peu de changements marqués sont observés d'une enquête à l'autre.

Cependant, il apparaît que les habitants des régions rurales sont plus susceptibles d'avoir une opinion favorable de la police, tout comme les femmes, les

personnes qui n'ont pas été récemment victimisées et les personnes satisfaites de leur sécurité personnelle générale. De plus, il semble que le niveau de satisfaction face à la police augmente avec l'âge. Ainsi, les 15-24 ans semblent avoir l'opinion la moins favorable de la police alors que les plus de 65 ans auraient la meilleure.

En résumé, plusieurs facteurs sont associés à la violence contre les policiers, bien que les études aient produit des résultats mitigés. Malgré des liens certains avec la violence générale, celle contre la police possède des bases structurales qui lui sont propres (Peterson et Bailey, 1988). Des facteurs moins souvent explorés dans les recherches, mais tout de même mesurables, méritent une attention particulière, notamment l'impact de la présence des femmes policières.

1.3 Problématique

La revue de littérature a permis de constater que la violence contre les policiers est un phénomène pris au sérieux à la fois par les administrateurs de la police, les policiers eux-mêmes et les chercheurs. Différents facteurs ont été identifiés comme ayant un impact sur le niveau de violence que les policiers subissent. Cependant, les études portant sur le sujet comportent parfois des lacunes méthodologiques et analytiques qui mènent à des contradictions. Comme le rapportent Kaminski et ses collaborateurs (2003), les effets des différents facteurs considérés sont changeants et souvent dépendants des méthodes d'analyse utilisées et des périodes et lieux considérés. Qui plus est, rares sont les études qui considèrent simultanément un ensemble de facteurs pouvant avoir un impact sur la violence contre les policiers. De plus, les études portant sur des données annuelles se limitent souvent à une courte période de temps ou à un petit nombre d'unités spatiales.

Nous tenterons ainsi de pallier aux lacunes énumérées ci-haut en considérant un nombre important de facteurs et en employant une méthode d'analyse statistique avancée qui permettra d'augmenter la taille de notre échantillon, le tout permettant

d'assurer une meilleure validité des résultats. Le but général est de comprendre ce qui influence le phénomène de violence contre les policiers au Canada, phénomène en hausse dans plusieurs provinces. Les différents facteurs abordés dans la littérature seront considérés, mais une attention particulière sera portée à la présence croissante de femmes dans les rangs policiers. En adoptant une position neutre par rapport à leur intégration, nous vérifierons la direction de l'impact, si impact il y a, de leur présence dans la police. Ainsi, la présente étude vise l'atteinte de quatre objectifs spécifiques :

- 1- décrire l'évolution du phénomène de la violence contre les policiers au Canada et dans les dix provinces;
- 2- déterminer, de manière générale, les facteurs ayant un impact sur la violence contre les policiers à l'aide d'une analyse transversale de séries chronologiques regroupées;
- 3- déterminer si l'augmentation de policières a un impact sur la violence contre les policiers canadiens et, si cela est avéré, déterminer la direction et la portée de cet impact;
- 4- comprendre la hausse particulière observée au Québec à la lumière des facteurs identifiés.

Le prochain chapitre présente les différentes données qui seront utilisées pour procéder à des analyses permettant l'identification des facteurs significatifs de la violence contre les policiers. Il expose également la stratégie analytique qui sera employée pour atteindre cet objectif.

CHAPITRE II

Méthodologie

2.1 Les données à l'étude

La variable dépendante

Depuis 1962, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) permet de recueillir des renseignements abrégés sur la criminalité auprès des services de police du Canada. On y enregistre le nombre d'actes criminels qui sont portés à la connaissance des policiers. Le programme saisit le nombre d'infractions signalées et le nombre d'infractions réelles (à l'exclusion de celles qui ne sont pas fondées), le nombre d'infractions classées par mise en accusation, et le nombre de personnes accusées selon le sexe et le groupe d'âge (répartition adultes/jeunes). Dans le cadre de cette étude le nombre d'affaires réelles de voies de fait contre la police a été considéré. Il s'agit ici de l'infraction décrite à l'article 270 du Code criminel canadien selon lequel quiconque d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre un agent de la paix agissant dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, un taux de voies de fait contre les policiers par 100 000 habitants¹ a été calculé pour les dix provinces canadiennes sur une période de 21 ans allant de 1986 à 2006.

Il convient de faire certaines mises en garde quant à l'utilisation de ce type de données. Le concept de violence est difficile à définir pour trois raisons selon Waddington, Badger et Bull (2004). Dans un premier temps, elle survient dans un très large éventail de situations. Deuxièmement, la signification donnée à une action diffère selon les personnes impliquées. Finalement, il n'existe pas de relation simple entre l'apparente gravité d'une agression et l'impact qu'elle peut avoir sur la victime. Ainsi, ce ne sont pas tous les incidents de violence dont sont victimes les policiers qui sont rapportés et qui mènent à des accusations. L'importance de dénoncer peut différer d'un policier à l'autre, entre autres à cause de sa perception de la gravité du geste dont il a été victime, et du milieu dans lequel il travaille. On peut penser que le milieu policier, fortement masculinisé, peut avoir une perception négative d'un individu qui dénonce son agresseur. En effet, cette attitude ne correspond pas aux

¹ (Nombre d'affaires réelles / Population) X 100 000

caractéristiques typiquement masculines de force de caractère, d'invincibilité et de virilité qui sont valorisées dans le milieu. On peut émettre l'hypothèse que, pour un policier, il est mal vu au sein même de son organisation de porter des charges contre un individu qui commet des voies de fait à son endroit. Sa réputation peut en être affectée et il peut être perçu par ses collègues comme un agent faible qui n'est pas fait pour le métier.

À l'inverse de cette hypothèse de sous-reportabilité se trouve celle sur la sur-reportabilité et qui porte sur le phénomène des plaintes croisées. Dans le but de contrebalancer une plainte pour brutalité portée à leur égard, les policiers pourraient à leur tour porter plainte contre le citoyen qui aurait résisté à son arrestation. On peut penser que plusieurs cas de brutalité policière rendus célèbres (l'affaire Rodney King aux États-Unis et les affaires Richard Barnabé et Anne-Marie Péladeau au Québec par exemple) ont eu des répercussions importantes. D'une part, la population générale juge de plus en plus sévèrement l'utilisation de la force policière. D'autre part, les policiers doivent maintenant répondre de leurs actes et être capables de justifier l'usage de la force (Ouimet, 2005). Un policier pourrait porter plainte contre un citoyen qui s'est montré agressif et violent ou qui a résisté à son arrestation dans le but de justifier sa propre utilisation de la violence à son égard. L'accusation contre le citoyen serait alors un moyen de démontrer qu'il n'avait lui-même point le choix d'engager des moyens coercitifs envers celui-ci.

Ces différentes hypothèses soulignent qu'il est difficile de connaître avec justesse le véritable niveau de violence contre les policiers. Il est donc important de garder en tête que les données employées ne reflètent probablement qu'une partie du phénomène. Néanmoins, l'emploi de données colligées rigoureusement peut permettre de jeter un certain éclairage sur le sujet.

Les variables indépendantes

Avant toute chose, soulignons que toutes les données portant sur les facteurs à considérer dans l'explication de la violence contre les policiers proviennent de CAN-SIM sur E-STAT. CAN-SIM est la principale base de données socioéconomiques de Statistique Canada qui regroupe des statistiques canadiennes de toute sorte. Les informations proviennent du recensement, de diverses enquêtes auprès de la population ciblée et de fichiers administratifs. Pour chacune des dix provinces canadiennes, les valeurs des variables sélectionnées vont de 1986 à 2006.

Afin de vérifier si la présence de policières a un impact sur la violence contre les policiers, le nombre de femmes sur le total des effectifs policiers de chaque province est pris en considération, donnant lieu à un pourcentage de policières. Les données proviennent d'une enquête sur l'administration policière adressée à tous les services de police. Les agents responsables des budgets des services de police et les décideurs qui ont des responsabilités en matière policière doivent répondre annuellement à un questionnaire en indiquant le nombre d'agents de police travaillant pour le service, selon le rang et selon le sexe.

Pour tenir compte des facteurs démographiques, quatre variables ont été choisies. Afin de tenir compte de l'urbanité, le pourcentage de la population de chaque province vivant dans une région métropolitaine de recensement (RMR)² a été calculé. Pour la question des minorités ethniques, les données disponibles ne permettaient pas de connaître la proportion de la population qui en faisait partie. Toutefois, le nombre annuel de nouveaux immigrants a été pu être inclus dans la présente étude. Quant à l'impact des jeunes, il sera mesuré par le biais du pourcentage de la population âgée entre 15 et 24 ans. Le pourcentage d'hommes de 15ans et plus a aussi été considéré. Ces données ont été recueillies par le biais de fichiers administratifs et d'enquêtes sur la population.

² Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une région métropolitaine de recensement, le centre urbain doit compter au moins 100 000 habitants.

Au plan économique, le pourcentage de personnes à faible revenu et le taux de chômage annuel ont été retenus comme variables traduisant le phénomène de la pauvreté. Les données sont tirées de fichiers administratifs et sont dérivées de diverses enquêtes de Statistique Canada, notamment de l'Enquête sur la population active et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Au niveau de la désorganisation sociale, plusieurs variables ont été sélectionnées. Afin de tenir compte des perturbations familiales et indirectement de la violence conjugale, le pourcentage d'individus divorcés dans la population a été calculé. La somme des personnes s'étant évadées d'une garde légale ou étant en liberté sans excuse est également considérée afin de tenir compte du danger que ces individus représentent pour les policiers lorsqu'ils procèdent à leur arrestation³. Ces derniers chiffres proviennent du Programme de la DUC.

Finalement, les taux de crimes de violence, de crimes contre la propriété et de crimes rattachés aux drogues sont pris en compte. Sachant que ces taux sont eux aussi dépendants des facteurs sociaux, démographiques et économiques, il a fallu considérer des taux dépourvus de l'influence de ces facteurs. Une régression a donc été effectuée sur chaque taux en utilisant les facteurs ci-haut mentionnés comme variables indépendantes, à l'exception du pourcentage de policières. Cette étape préliminaire a donné lieu à des taux résiduels de crimes de violence, de crimes contre la propriété et de crimes rattachés aux drogues dénués de l'effet des facteurs démographiques, économiques et de désorganisation sociale.

Plusieurs autres variables pertinentes n'ont pas pu être incluses dans la présente étude, faute de disponibilité des données. En effet, certaines données ne sont mesurées que de façon sporadique plutôt qu'annuellement. Il n'en demeure pas moins que les variables ici sélectionnées sont reliées aux principaux facteurs identifiés dans la littérature comme ayant un impact sur la violence envers les policiers.

³ Voir annexe

2.2 Méthode d'analyse des données

Dans un premier temps, les taux de voies de fait contre les policiers seront illustrés graphiquement afin de bien saisir l'évolution du phénomène au Canada et dans les dix provinces au cours de la période à l'étude. Il sera alors possible de dégager des tendances de ces graphiques et de constater des différences parmi les provinces.

Suite à cette brève analyse descriptive du taux de violence contre les policiers dans chacune des provinces canadiennes, une analyse de corrélation sera effectuée entre la variable dépendante et le pourcentage de policières. Le but de cet exercice est de vérifier s'il existe bel et bien un lien entre les deux éléments et si oui, de déterminer s'il s'agit d'une relation positive ou négative. L'emploi de la corrélation différée permettra également de vérifier si le pourcentage de policières a un effet à long terme sur la violence contre les policiers et si cet effet est plus important que l'effet immédiat.

Par la suite, une analyse transversale de séries chronologiques regroupées (*pooled time series*) sera effectuée. Cette analyse, aussi appelée régression sur données de panel, combine des observations dans le temps (de 1986 à 2006) et dans l'espace (dans les dix provinces). Une série chronologique est une séquence numérique, où l'intervalle entre les observations d'un ensemble de variables X_t et X_{t-1} est constant et fixe (Sayrs, 1989). Une coupe transversale est formée d'unités spatiales à un point fixe dans le temps pour lesquelles il existe des observations sur un ensemble de variables ($X_i \dots X_n$). Quand les variables pour un nombre précis de différentes unités spatiales sont observées sur une certaine période de temps, on réfère à la matrice de données résultantes comme étant une série chronologique regroupée ou des données en panel.

Pourquoi faire une analyse transversale de séries chronologiques regroupées? Premièrement, parce que nous avons en notre possession des données pertinentes

dans les deux formats requis. Deuxièmement, parce que le fait de combiner des données dans le temps et dans l'espace augmente grandement la taille de notre échantillon, rendant possible une analyse qui serait autrement problématique. Ainsi, le regroupement des données est particulièrement utile dans la recherche appliquée quand la longueur de la série chronologique est abrégée ou quand l'échantillon des unités spatiales est modeste. La série chronologique de 21 ans ici considérée aurait été trop courte pour procéder à des analyses de séries temporelles conventionnelles, puisque celles-ci requièrent au moins 30 points dans le temps. De plus, si l'on assumait que les prémisses de bases de la régression étaient rencontrées, il faudrait faire 21 régressions pour chaque année à l'étude afin de connaître les facteurs significatifs dans l'explication de la violence contre les policiers. Aussi, il faudrait répéter les analyses 10 fois, soit pour chaque province. Toutefois, si l'on assume que les paramètres des facteurs sont constants dans le temps et l'espace, il est préférable, dans un souci de parcimonie, de combiner les observations et de calculer une seule régression. Cette procédure augmente ainsi le N de l'échantillon à 210 et améliore grandement le pouvoir statistique des coefficients estimés.

Le principal avantage de combiner des données dans le temps et l'espace de cette façon est que cette méthode permet de saisir les variations à travers différentes unités dans l'espace, tout comme les variations qui émergent à travers le temps. On peut donc décrire, analyser et tester des hypothèses au sujet de l'impact des facteurs considérés et des processus générant cet impact. Cette méthode prend aussi en compte l'hétérogénéité, réduit les risques de multicollinéarité et permet la réduction du biais d'estimation des coefficients.

Le test de Hausman permet de choisir entre deux modèles de données de panel, soit entre le modèle à effets aléatoires et le modèle à effets fixes. Si l'hypothèse nulle est rejetée, on adoptera le modèle à effets fixes et, dans le cas contraire, on choisira le modèle à effets aléatoires. Dans la présente étude, les résultats au test indiquent que le modèle à effets de fixité devrait être employé. À la lumière de ce qu'avancait Sayrs (1989), ce modèle permet de tenir compte de

l'individualité de chaque unité en permettant à la valeur en l'ordonnée à l'origine de varier pour chaque province, tout en supposant que les coefficients sont constants parmi les provinces.

CHAPITRE III

Les résultats

3.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers dans le temps

La section qui suit présente graphiquement l'évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Canada et dans les dix provinces canadiennes. Une description de ce qui est observé suit la présentation de chaque graphique.

3.1.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Canada

Afin de voir l'évolution du taux de violence contre les policiers au Canada au cours des dernières décennies, la figure 1 ci-dessous présente le nombre de voies de fait contre la police par 100 000 habitants annuellement de 1977 à 2006.

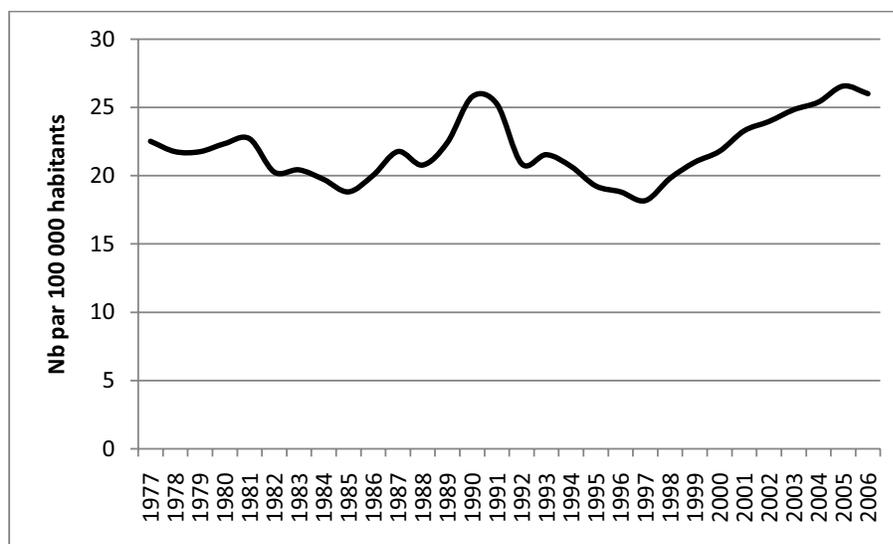


Figure 1 : Taux de voies de fait contre les policiers au Canada entre 1977 et 2006

La figure 1 permet de faire plusieurs constatations par rapport au taux de violence contre les policiers au fil des ans. Premièrement, la violence contre les policiers a semblé diminuer au début des années 1980, avant de connaître une hausse à compter de 1986. Elle a ensuite atteint un premier sommet en 1990, année où le taux était de 25,77 voies de fait contre la police par 100 000 habitants. Une diminution importante a suivi et s'est poursuivie jusqu'en 1997 où le taux a atteint

son plus bas en 30 ans avec 18,17 voies de fait contre la police par 100 000 habitants. Par la suite, on a pu observer une augmentation continue de la violence contre les policiers à partir de la fin des années 1990. Le taux a même atteint un nouveau sommet en 2005 avec 26,55 voies de fait contre la police par 100 000 habitants, ce qui représentait 8575 affaires réelles. Il a atteint son deuxième plus haut maximum en 2006 avec 25,99 voies de fait contre la police par 100 000 habitants, soit 8479 affaires réelles. C'est donc dire que le taux a connu une augmentation de près de 50% en dix ans, ce qui représente plus de 3000 agressions de plus contre les policiers. Ainsi, un policier sur 7 était victime d'agression en 2006, comparativement à un sur 10 dix ans auparavant.

3.1.2 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers dans les provinces

Regardons maintenant ce qu'il en est pour les 10 provinces canadiennes entre 1986 et 2006, période qui fera l'objet d'une analyse plus poussée plus tard dans ce chapitre. Les figures 2 et 3 présentent donc le taux de voies de fait contre les policiers pour chaque province entre 1986 et 2006 en utilisant une échelle à l'ordonnée respectivement fixe et variable.

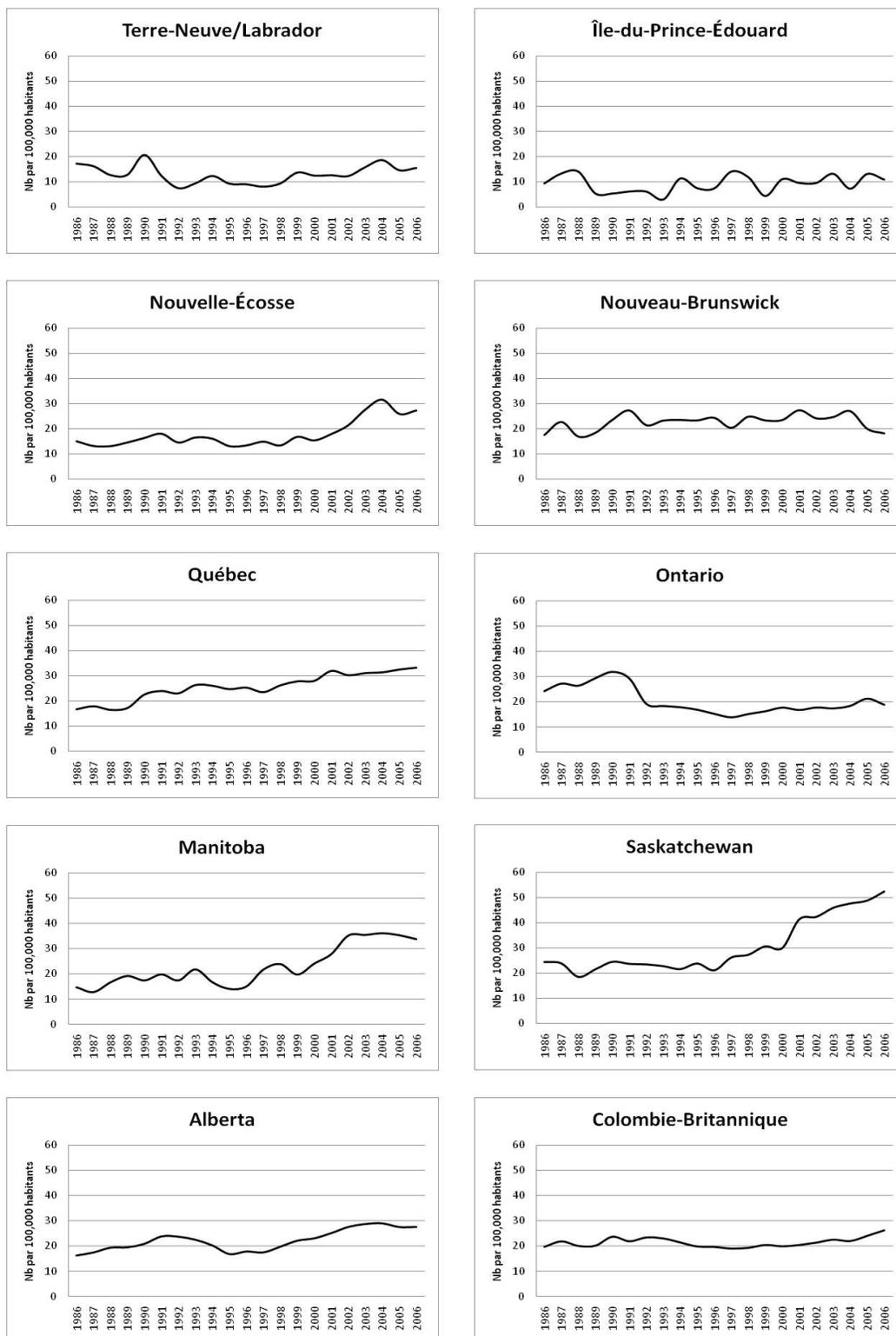


Figure 2 : Taux de voies de fait contre un policier avec même échelle à l'ordonnée dans les 10 provinces canadiennes de 1986 à 2006

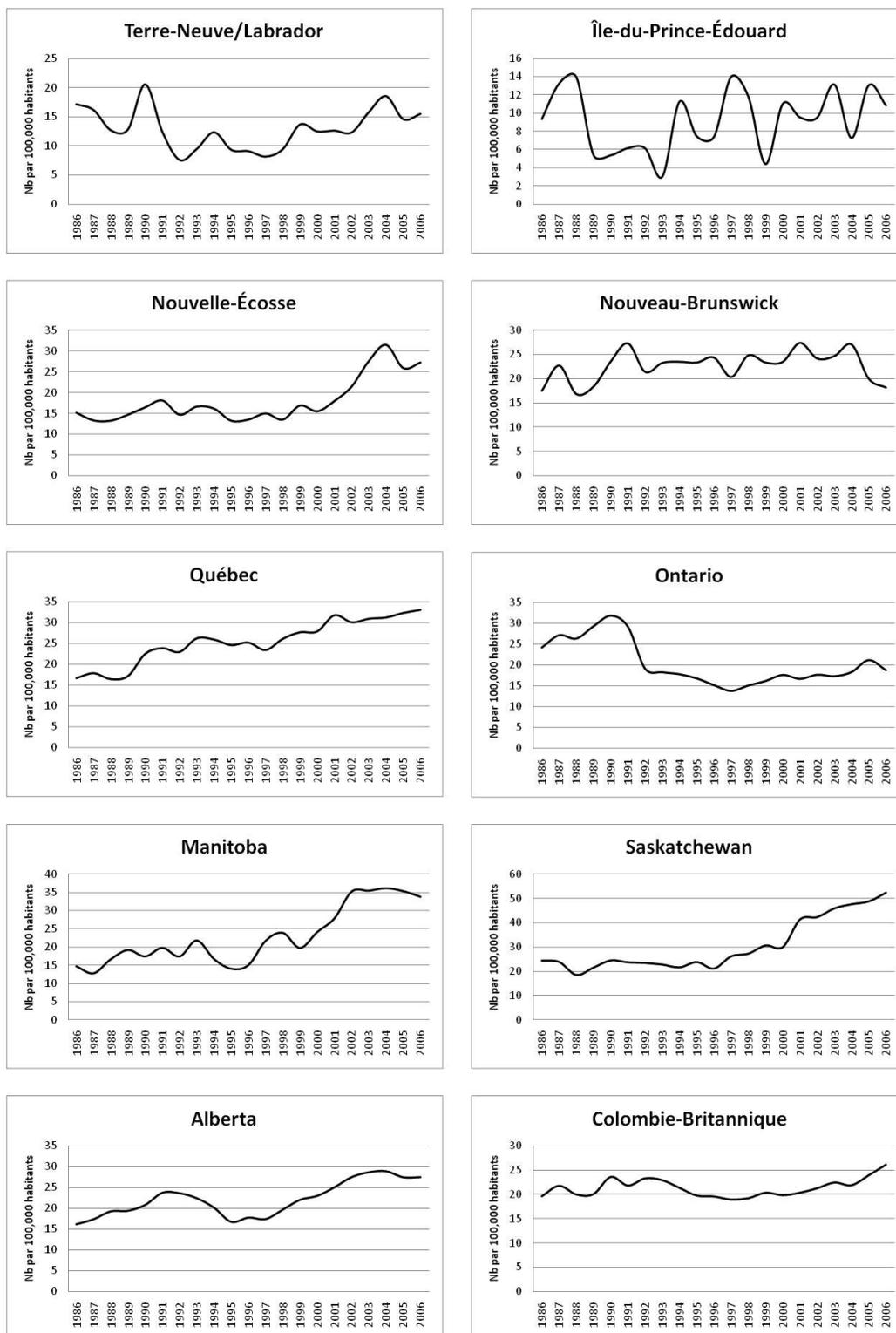


Figure 3 : Taux de voies de fait contre un policier avec échelle variable à l'ordonnée dans les 10 provinces entre 1986 et 2006

Les figures 2 et 3 permettent elles aussi de faire plusieurs constats quant à la violence contre les policiers qui prévaut dans les différentes provinces canadiennes. La figure 2 permet d'apprécier, à la même échelle, les taux de voies de fait contre les policiers de province en province et ainsi, de faire certaines comparaisons plus générales. La figure 3 permet de voir plus en détail l'évolution des taux respectifs dans chaque province. On peut penser que les différences observées entre les provinces peuvent être attribuables à divers motifs. Voici donc certaines observations et hypothèses à ce sujet.

Les provinces de l'Atlantique

On constate à la lumière de la figure 2 que les provinces de l'Atlantique présentent les taux de voies de fait contre un policier les plus bas au Canada. Ceux-ci sont d'ailleurs plutôt stables année après année. Ces taux faibles vont de pair avec les taux de criminalité générale observés dans ces provinces qui sont parmi les plus bas au Canada. On peut émettre l'hypothèse que la ruralité qui touche une bonne partie de la population et le peu de grands centres urbains dans ces provinces font en sorte que les contacts de la population avec la police sont peu fréquents. Le risque d'altercation entre un policier et un citoyen violent est donc réduit.

Il est difficile de déceler des tendances parmi les provinces de l'Est, notamment pour l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, les fluctuations de taux sont importantes dans cette province. Toutefois, celles-ci dénotent un petit nombre d'affaires réelles de voies de fait contre la police, soit en moyenne 13 infractions enregistrées par année depuis 1986. Trois ou quatre infractions de plus ou de moins d'une année à l'autre occasionne alors un changement important du taux annuel. Il est donc non seulement difficile, mais aussi vain, d'établir une tendance sur la base d'une douzaine d'infractions. Soulignons qu'il y avait en 2006 à l'Île-du-Prince-Édouard 220 policiers pour 138 027 habitants. On peut émettre l'hypothèse que, compte tenu de la faible population, les policiers sont connus au sein de leur communauté. L'anonymat que procurent les grandes villes et qui facilite parfois les élans de violence chez les délinquants (Jacobs et Carmichael, 2002) n'est fort probablement

pas une caractéristique des villes et villages de l'Île-du-Prince-Édouard. D'ailleurs, le taux de crimes violents de cette province est, année après année, parmi les plus bas au pays, si ce n'est pas le plus bas.

À Terre-Neuve/Labrador, la situation est quelque peu similaire. Il y a rarement plus de 80 affaires réelles de voies de fait contre la police enregistrées annuellement. Le taux demeure donc relativement stable au fil des ans et n'a dépassé les 20 voies de fait contre la police par 100 000 habitants qu'une seule fois au cours de la période à l'étude, soit en 1990.

En Nouvelle-Écosse, le taux est resté relativement bas et stable de 1986 jusqu'à la fin des années 1990. Par contre, il a connu une progression importante à l'aube des années 2000 voyant son chiffre dépasser les 20 voies de fait contre la police par 100 000 habitants pour la première fois en 2001. De fait, le taux est passé de 15,42 (en 2000) à 31,45 (en 2004) en l'espace de cinq ans.

Au Nouveau-Brunswick, le taux de voies de fait contre les policiers oscille autour de 22 par 100 000 habitants depuis de nombreuses années. La courbe apparaît relativement stable année après année.

Le Québec

La province de Québec a connu une augmentation continue tout au long des 21 années observées. Le taux, qui a doublé en 20 ans, est passé de 16,71 voies de fait contre la police en 1986 à 33,07 en 2006. Cette progression lente et constante laisse penser que, contrairement aux autres provinces où le taux de violence contre les policiers a principalement augmenté depuis la fin des années 1990, la violence contre les policiers québécois est attribuable à des changements progressifs plutôt qu'à des changements subis de facteurs. De plus, la province de Québec est passée de la sixième à la troisième position en termes de taux de violence contre les policiers. En 2006, c'est au Québec que le nombre de voies de fait contre la police était le plus

élevé. Dans les faits, près d'une agression sur trois se produisait au Québec. Cette situation sera par ailleurs l'objet d'une attention particulière au chapitre 4.

L'Ontario

En Ontario, la situation est particulière, du fait que le taux a connu une importante diminution au début des années 1990. C'est en effet la seule province ayant vu son niveau de violence contre les policiers diminuer pendant la période à l'étude. En 1990 le taux atteignait 31,84 voies de fait contre la police par 100 000 habitants comparativement à 19,13 deux ans plus tard en 1992. En 1997, le taux atteignait un minimum avec 13,80 voies de fait contre la police par 100 000 habitants.

Bien qu'il soit difficile d'attribuer des causes spécifiques à cette chute importante de la violence envers les policiers, divers événements survenus dans cette province au début des années 1990 peuvent être considérés comme hypothèses explicatives. En effet, il semble que différents incidents aient causé des tensions entre la police ontarienne et la population, notamment avec certaines minorités ethniques. Quatre individus noirs auraient été la cible de tirs policiers en 50 jours vers la fin de 1991. Par ailleurs, dans la foulée des soulèvements populaires qui ont eu lieu à Los Angeles suite à l'affaire Rodney King, une importante émeute a eu lieu à Toronto en mai 1992 pour dénoncer le racisme au sein des organisations policières et la brutalité policière. De tels événements ont pu avoir des effets multiples. D'une part, il est possible que les policiers aient modifié leurs comportements suite à ces événements en agissant avec davantage de précaution pour ne pas être accusés de brutalité. Ils ont peut-être usé de moyens moins coercitifs dans leurs interventions pour éviter l'escalade de violence, se plaçant ainsi moins à risque de voies de fait. D'autre part, les policiers ont peut-être continué à être victimisés en dénonçant cependant dans une moindre proportion les incidents. Sachant qu'ils n'avaient pas la sympathie du public et que leur dénonciation inciterait peut-être l'individu interpellé à dénoncer lui aussi les gestes des policiers, certains ont peut-être décidé de se taire pour éviter d'être accusés de brutalité et de miner davantage la confiance du public envers la police.

Il faut également souligner qu'en 1988 un Groupe d'étude sur les relations entre la police et les minorités raciales a été mis sur pied en Ontario. Il est ressorti que bon nombre de participants avaient des préoccupations concernant l'intégrité du processus d'enquête de la police sur d'autres agents de police. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle Loi sur les services de police adoptée en 1990 en Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales (UES) a été mise en opération dans le but de mener des enquêtes dans les cas de blessures graves et de décès pouvant être attribuables à des infractions criminelles commises par des agents de police. La création de cette unité indépendante a pu avoir un effet semblable à celui précédemment mentionné, à savoir une modification des comportements des agents policiers ou une diminution de la dénonciation des incidents.

Dans la foulée des incidents à caractère racial du début des années 1990, le recrutement de policiers appartenant à une minorité ethnique à Toronto s'est accentué, leur représentativité au niveau des effectifs passant de 6% en 1991 à 10% en 2000. Bien que les effets d'une police représentative de la population au plan ethnique soient mitigés, on peut émettre l'hypothèse que l'annonce d'une embauche plus grande de policiers appartenant à une minorité ethnique et leur présence sur le terrain ont pu amoindrir certaines tensions existantes.

Il est difficile d'établir si la baisse du taux de voies de fait contre les policiers observée est une baisse réelle ou artificielle. On peut toutefois constater une reprise du taux vers la fin des années 1990, laquelle se maintient depuis.

Les provinces de l'Ouest

Dans les prairies, la violence contre les policiers semble s'être accentuée vers la fin des années 1990. Ce phénomène est particulièrement observable au Manitoba et en Saskatchewan où la courbe du taux de violence était relativement stable auparavant.

Le Manitoba et la Saskatchewan présentent des courbes similaires du fait que ces dernières étaient plutôt stables avant de connaître une hausse vers la fin des années 1990 et le début des années 2000. Notons qu'au Manitoba, le taux de voies de fait contre les policiers a plus que doublé en dix ans passant de 15,08 en 1996 à 33,79 en 2006. Il faut également souligner que c'est en Saskatchewan que le taux de voies de fait contre les policiers est le plus élevé, et ce depuis le début des années 1990. Le taux a même progressé pour atteindre 52,26 voies de fait contre la police par 100 000 habitants en 2006, ce qui fait de cette province celle affichant le plus haut taux de voies de fait envers les policiers. Le fait qu'une partie de la population soit d'origine autochtone et qu'il est reconnu qu'il existe des tensions entre ce groupe et la police (Bopp, Bopp et Lane, 2003) pourrait expliquer en partie ce constat.

À cet égard, il apparaît qu'un nombre croissant d'Autochtones vivent dans les grandes agglomérations urbaines du Canada selon les données du Recensement. Les données indiquent que les Autochtones vivant en milieu urbain ont deux fois plus tendance à vivre dans la pauvreté que les non-Autochtones. Les changements liés à la vie urbaine et la perte du soutien traditionnel de leur communauté engendreraient des sentiments d'isolement et des bouleversements chez les Autochtones, en défavorisant davantage leurs familles et leurs communautés, et en les plaçant devant un risque accru d'être impliqués dans la criminalité. Du fait que les autochtones auraient davantage tendance à être impliqués dans des crimes contre la personne que contre la propriété, ils auraient ainsi plus de contacts avec les policiers et seraient plus enclins à user de violence à leur endroit.

L'Alberta, quant à elle, a connu deux vagues d'augmentation au cours de la période à l'étude. La première s'étale de 1986 à 1991 et la deuxième a débuté vers la fin des années 1990. Ces deux vagues ont été entrecoupées par une période de diminution. Finalement, la Colombie-Britannique affiche le taux de voie de fait contre les policiers le plus stable de toutes les provinces entre 1986 et 2006 oscillant autour de 21 par 100 000 habitants.

Selon Juristat (1999), les attitudes à l'endroit de la police variaient considérablement d'une province à l'autre. Toutefois, il ressortait de l'étude que les habitants des quatre provinces de l'Ouest étaient moins satisfaits de la police que les résidents des autres provinces. L'hypothèse explicative avancée par l'auteur se trouvait dans le fait que les taux des infractions contre les ménages et les taux des infractions contre la personne étaient plus élevés dans les provinces de l'Ouest. Les citoyens qui ont eu affaire à la police étant moins susceptibles d'en avoir une opinion favorable, il est possible que les policiers de l'Ouest soient davantage victimisés parce qu'ils sont plus en contact avec des gens moins satisfaits de leur travail. Également, le fait d'être davantage en relation avec des personnes impliquées dans des crimes violents augmente le risque de victimisation.

Dressons maintenant un portrait de la situation des femmes policières au Canada et dans les provinces avant de vérifier si ce changement relativement récent dans le milieu policier joue un rôle dans le niveau de violence contre les policiers.

3.2 Un état de la situation des femmes policières au Canada

Au Canada, ce n'est que depuis les années 1970 que le nombre de policières fait l'objet d'une hausse constante et soutenue (Lebeuf, 1996). Cependant, ce n'est qu'à compter de 1986 que des données statistiques complètes existent sur le sujet. À cette époque, les femmes formaient 3,9% des effectifs policiers canadiens, alors qu'en 2007, elles en représentaient près du cinquième (18,5%). Ce sommet historique correspondait aussi à celui du nombre de voies de fait contre la police au cours des dernières années. Voyons comment le pourcentage de policières a évolué à travers le temps pour chacune des dix provinces canadiennes.

Tableau I : Pourcentage de policières par province en 1986 et 2006

Province	1986 (%)	2006 (%)	Augmentation (2006-1986)
Terre-Neuve/Labrador	4,4	16,3	270%
Île-du-Prince-Édouard	3,4	13,6	300%
Nouvelle-Écosse	2,7	14,6	441%
Nouveau-Brunswick	3,1	14,1	355%
Québec	2,5	20,0	700%
Ontario	3,6	16,9	369%
Manitoba	4,3	14,4	235%
Saskatchewan	4,1	18,5	351%
Alberta	4,6	16,3	254%
Colombie-Britannique	6,1	21,4	251%
Canada	3,9	17,9	359%

On remarque, à la lumière du tableau I, que de façon générale, les provinces de l'Atlantique présentent des pourcentages de policières plus faibles que les provinces de l'Ouest canadien. En 2006, c'est d'ailleurs l'Île-du-Prince-Édouard qui affichait le pourcentage de policières le plus bas avec 13,6%. Notons au passage que c'est également dans les provinces maritimes que le nombre de policiers par habitant est le plus faible.

Le tableau I montre aussi qu'en 1986 et 2006, c'est en Colombie-Britannique que le pourcentage de policières est le plus élevé (6,1% et 21,6% respectivement). Le Québec, bon dernier en 1986 en termes de pourcentage d'effectifs féminins dans la police, arrive au second rang en 2006, alors qu'un agent de police sur cinq est une femme. C'est par ailleurs dans cette province que l'augmentation du pourcentage de policières entre 1986 et 2006 est la plus marquée (700%). Serait-ce une explication de la hausse importante de la violence contre les policiers québécois? Est-ce que la hausse observée dans la plupart des provinces est attribuable à ce changement progressif dans les corps policiers?

La figure 4 présente l'évolution du taux de voies de fait contre les policiers et celle du pourcentage de femmes policières au Canada entre 1977 et 2006. Notons que les données sur le pourcentage de policières ne débutent qu'en 1986, ce qui ne signifie pas qu'il n'y avait pas de femmes policières dans les années antérieures, mais simplement que les informations sur le sujet n'ont pas été colligées plus tôt.

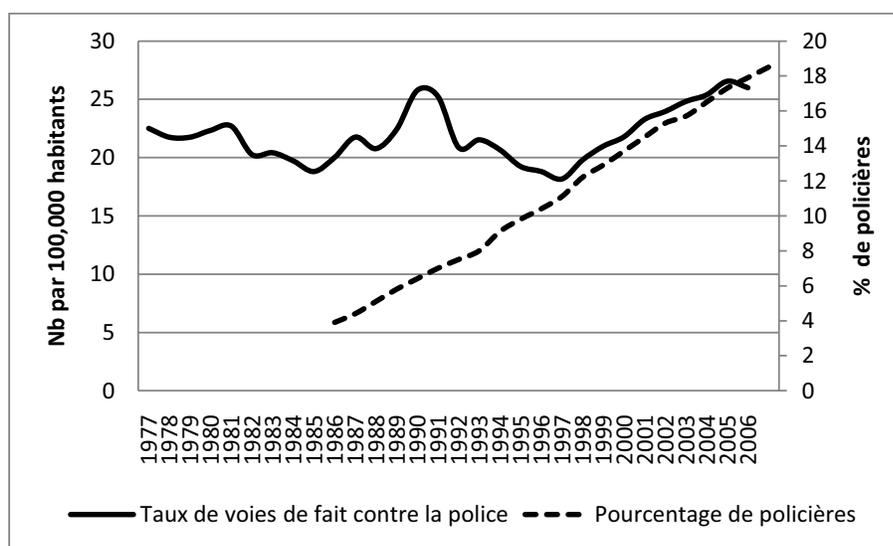


Figure 4 : Évolution du taux de voies de fait contre les policiers et du pourcentage de policières au Canada entre 1977 et 2006

On constate, à l'aide de la figure 4, que la hausse constante des femmes ne correspond pas d'entrée de jeu à une hausse du taux de voies de fait contre les policiers au Canada. Cependant, à compter de 1997, le taux de voies de fait contre les policiers a connu une augmentation importante, rendant les courbes de violence contre les policiers et du pourcentage de policières pratiquement parallèles. Quelqu'un pourrait ainsi émettre l'hypothèse que ce n'est que passé un certain seuil (dans le cas présent 11,1%) que le pourcentage d'effectifs féminins se répercute sur le niveau de violence dont sont victimes l'ensemble des policiers. De fait, en deçà de ce seuil, les policières seraient en trop petit nombre pour avoir un véritable impact négatif. Si on peut prouver l'existence d'une relation causale, alors l'emploi de quotas d'embauche de femmes serait donc justifié dans le but de protéger tous les policiers appelés à patrouiller. Par la simple observation de la figure 4, quelqu'un pourrait

affirmer que l'argumentation de ceux en faveur de la présence des femmes de la police ne tient pas. Or, cette technique du « rien qu'à voir, on voit bien » est non seulement peu fiable, mais peut aussi induire en erreur. L'emploi de méthodes statistiques éprouvées est donc primordial avant d'en arriver à de telles conclusions.

Tentons d'abord de vérifier par des corrélations s'il existe bel et bien un lien entre le taux de voies de fait contre les policiers et le pourcentage de policières. Tout impact n'étant pas instantané, il est possible d'observer un effet causal différé (Cook et Campbell, 1979 : 227). Ces effets différés ne posent pas problème lorsqu'un appui théorique permet de prédire le délai entre le traitement et l'effet attendu (Charest, 2003). La plupart du temps, par contre, ces théories n'existent pas. C'est pourquoi ici, un délai d'une année a été considéré afin de vérifier si le pourcentage de policières au temps t est lié à la violence contre les policiers au temps $t + 1$. Toutefois, on peut raisonnablement penser que la présence de policières a un effet immédiat sur les interactions avec les citoyens et que, conséquemment, les coefficients de corrélation simple entre le pourcentage de policières et le taux de voies de fait contre les policiers devraient être plus forts que les coefficients de corrélation différée. Le tableau II qui suit présente donc les coefficients de corrélation simple et de corrélation différée entre ces deux variables pour l'ensemble du Canada et chacune des dix provinces.

Tableau II : Coefficients de corrélations simple et différée entre le pourcentage de policières et le taux de voies de fait contre les policiers pour le Canada et les 10 provinces.

Province	Corrélation simple	Corrélation différée (lag = 1)
Terre-Neuve/Labrador	0,034	0,304
Île-du-Prince-Édouard	0,110	0,240
Nouvelle-Écosse	0,666***	0,612**
Nouveau-Brunswick	0,336	0,049
Québec	0,945***	0,748***
Ontario	-0,514*	-0,409+
Manitoba	0,832***	0,665***
Saskatchewan	0,812***	0,780***
Alberta	0,723***	0,678***
Colombie-Britannique	0,234	0,155
Canada	0,412+	0,320

+ : $p \leq 0.10$; * : $p \leq 0.05$; ** $p \leq 0.01$; *** : $p \leq 0.001$

Il apparaît, à la lumière du tableau II, que le pourcentage de policières soit relié différemment à la violence contre les policiers selon la province. Pour Terre-Neuve/Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, les deux variables ne sont pas corrélées. Pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, il y aurait un lien significativement positif entre le pourcentage de policières et la violence contre les policiers. On observe le contraire en Ontario, où l'augmentation du pourcentage de policières correspondrait à une diminution de la violence contre les policiers. Globalement, au Canada, le pourcentage de policières est lié positivement au taux de voies de fait contre les policiers.

Les résultats des corrélations différées vont dans le même sens que les corrélations simples. En effet, les mêmes observations s'appliquent quant au lien entre le pourcentage de policières au temps t et le taux de voies de fait contre les policiers au temps $t + 1$. Cela signifie que le pourcentage de policières est reliée à la violence contre les policiers de l'année suivante pour certaines provinces. Toutefois,

ce lien n'est plus significatif pour le Canada en entier, c'est-à-dire que le pourcentage de policières d'une année n'est pas relié à la violence contre les policiers de l'année suivante.

On constate également que la plus forte corrélation entre le pourcentage de policières et le taux de voies de fait contre les policiers apparaît en temps t pour les deux variables. S'il y avait eu un effet différé, la corrélation aurait été plus forte en temps $t + 1$ qu'en temps t . L'effet instantané de l'embauche de femmes policières serait donc conséquent avec les propos de leurs détracteurs : elles représenteraient un risque accru de victimisation des agents de police. Il faut cependant être prudent dans l'interprétation des coefficients de corrélation. En effet, si ceux-ci font état d'un lien existant entre deux variables, en aucun cas sont-ils synonymes de causalité. Ainsi, des analyses plus poussées sont nécessaires pour identifier un lien causal entre la présence de femmes policières et la violence contre les policiers. La prochaine section présente donc les résultats de l'analyse transversale de séries chronologiques regroupées qui intègre à la fois le pourcentage de policières et tous les autres facteurs considérés dans un modèle prédictif du taux de voies de fait contre les policiers. Sur la base des corrélations établies entre les facteurs et la variable dépendante, il convient de ne pas intégrer de délais des facteurs à l'intérieur de la modélisation de la violence contre les policiers.

3.3 Résultats de l'analyse transversale de séries chronologiques regroupées

Comme mentionné dans la section « Méthodologie », l'emploi de données en panel comporte plusieurs avantages, mais demande, en contrepartie, beaucoup de précautions pour assurer la validité des résultats. Avant toute chose, il convient de déterminer si des changements aux séries temporelles sont nécessaires pour assurer la validité des résultats d'analyse. Dans un premier temps, il convient de se référer au test de Dickey-Fuller augmenté pour déterminer l'ordre de différenciation d'une série

suivant son évolution au cours du temps. La probabilité du test de Dickey-Fuller, supérieure au seuil de signification pour chacune des 10 provinces, indique que la différenciation première n'est pas appropriée pour rendre les séries stationnaires. Hamilton (1994) suggère alors d'utiliser un modèle qui intègre les retards de la variable dépendante afin d'éviter les problèmes de régression fallacieuse, lesquels feraient apparaître des résultats erronés, trop optimistes, qui feraient croire à une relation entre les variables alors qu'il n'en est rien. Après plusieurs essais, il a ici été déterminé qu'un retard d'une année était approprié, réduisant le nombre d'observations à 200.

Par ailleurs, pour éviter des problèmes de multicollinéarité entre les facteurs sociaux, démographiques et économiques, et le taux de crimes violents, le taux de crimes contre la propriété et le taux de crimes rattachés aux drogues, rappelons que nous avons au préalable régressé ces facteurs sur les trois types de criminalité. Cette étape préliminaire visait l'obtention de taux résiduels indépendants des facteurs sociodémographiques, comme l'ont fait Paterson et Bailey (1988).

Rappelons aussi que nous assumons que les paramètres de toutes les variables indépendantes sont constants à travers les provinces et les années, et que les valeurs en l'ordonnée à l'origine peuvent varier selon la province. Cette procédure est celle du modèle des effets de fixité (« *fixed-effects model* »).

Le tableau III présente donc les résultats de l'analyse transversale. Il présente les coefficients de régression des différents facteurs, de même que le coefficient d'élasticité des facteurs significatifs. L'élasticité se calcule comme suit : $\beta_j \bar{X}_j / \bar{Y}$, où β_j est le coefficient estimé de \bar{X}_j , la moyenne de la variable indépendante, et \bar{Y} , la moyenne du taux de violence contre les policiers. Elle permet de déterminer le pourcentage de changement de la variable dépendante (taux de voies de fait contre les policiers) résultant d'une augmentation de 1% de la variable indépendante.

Tableau III : Coefficients de régression et d'élasticité du modèle du taux de voies de fait contre les policiers suite à une analyse de données en panel

	Coefficient	Élasticité
% de policières	-0,384 +	-0,19
% de jeunes 15-24 ans	1,450 ***	1,02
% d'hommes 15 ans et +	2,907 +	6,90
% de population urbaine	1,208 ***	2,70
Nb d'immigrants	0,000	
% de personnes à faible revenu	-0,237	
Taux de chômage	-0,232	
% de personnes divorcées	4,995 **	0,87
Nb d'évasions et de pers. en liberté sans excuse	0,002 **	0,09
Taux résiduel de crimes violents	0,012 **	0,59
Taux résiduel de crimes contre la propriété	0,000	
Taux résiduel de crimes de drogues	0,008 *	0,15
Taux de vdf contre la police (retard=1)	0,612 ***	
Constante	-221,719 *	
N	200	
R ² ajusté	0,89	
Durbin-Watson	2,13	
F	72,33	

+ : $p \leq 0.10$; * : $p \leq 0.05$ ** : $p \leq 0.01$; *** : $p \leq 0.001$

De manière générale, le modèle estimé apparaît adéquat. La probabilité de Fisher est statistiquement différente de zéro, le coefficient de détermination indique que le modèle explique les variations du taux de voies de fait contre les policiers à 89% ($R^2=0,89$) et la statistique de Durbin-Watson⁴ légèrement supérieure à 2 (DW=2,13) montre que les erreurs ne sont pas autocorrélées.

⁴ La statistique de Durbin-Watson (DW) indique le degré d'autocorrélation dans une série temporelle. L'autocorrélation est la mesure de la liaison entre termes successifs d'une même série. La statistique DW peut prendre des valeurs allant de 0 à 4. Une valeur inférieure à 1 indique une autocorrélation positive, tandis qu'une valeur supérieure à 3 indique une autocorrélation négative. Une valeur voisine de 2 indique qu'il n'y a pas d'autocorrélation significative.

3.3.1 La présence de policières et la violence contre les policiers

Si on se concentre sur la variable d'intérêt, soit le pourcentage de policières dans les effectifs policiers, on constate qu'elle semble avoir un impact sur la violence contre les policiers, si l'on accepte un seuil de signification inférieur à 0,10 ($\beta = -0,384$; $p = 0,073$). De fait, il apparaît que la présence accrue de femmes policières mènerait à une diminution du taux de violence contre les policiers. Ce résultat viendrait appuyer les tenants de l'approche « pro-policières ». Ainsi, les policières auraient un effet modérateur dans les situations potentiellement violentes, et empêcheraient la confrontation, comme le suggèrent plusieurs auteurs (Bloch et Anderson, 1974; Sherman, 1973). Du fait qu'elles sont moins enclines à projeter une image autoritaire (Milton, 1972) et qu'elles utilisent la force moins fréquemment (Rabe-Hemp, 2008), elles empêcheraient les contacts police-citoyen de dégénérer, les rendant ainsi plus sûrs pour tous. L'embauche de policières permettrait ainsi de réduire les incidents de violence à l'endroit des agents de police.

Pourtant, avant de tirer quelque conclusion, il convient de vérifier l'ampleur de l'impact des policières sur la violence contre les policiers. Voilà pourquoi la statistique la plus intéressante du tableau 1 est celle de l'élasticité. Elle permet de déterminer le pourcentage de changement de la variable dépendante (taux de voies de fait contre les policiers) résultant d'une augmentation de 1% de la variable indépendante (pourcentage de policières). Ainsi, le coefficient d'élasticité de -0,19 montre qu'une augmentation de 1% du pourcentage de femmes policières mènerait à une diminution de 0,19% du taux de violence contre les policiers, soit en moyenne 1,16 voie de fait de moins par province annuellement si l'on considère le taux de violence contre les policiers moyen et la population moyenne des 10 provinces au cours des 20 années à l'étude. Sur une moyenne provinciale de 651 voies de fait annuelles, cela est bien peu. L'impact des policières, loin d'être marqué, pourrait ainsi être qualifié de nul.

On ne peut donc pas rejeter l'hypothèse que la présence de femmes policières n'a pas de réel impact sur la violence dont sont victimes les policiers. Worden (1993)

avançait d'ailleurs que le milieu policier avait un effet dominant sur les femmes plutôt que l'inverse. Les caractéristiques typiquement féminines déployées par les policières ne joueraient pas de rôle majeur lors de conflits avec les citoyens. Ou encore, les femmes policières ne déploieraient pas de telles caractéristiques, comme l'ont suggéré plusieurs auteurs qui soulignaient que les femmes joignant les rangs policiers ne correspondaient pas à la femme moyenne dans la société (Carpenter et Raza, 1987; Hoffman et Hickey, 2005 ; Rabe-Hemp, 2008). D'autres ont aussi avancé qu'il était possible que les femmes choisissent consciemment de ne pas manifester de comportements d'aide ou de soutien dans le but d'être perçues moins féminines et plus à même de correspondre à l'image de « policier qui combat le crime » (Rabe-Hemp, 2008). Certains ont même suggéré que dans le but d'être prises au sérieux par les citoyens et leurs collègues, les femmes policières pouvaient manifester des caractéristiques hyper masculines lorsqu'elles interagissent avec les citoyens (Miller, 1999; K. Myers, Forest, et Miller, 2004; Remington, 1981).

Si les résultats ne montrent pas que les femmes policières contribuent à faire diminuer de façon marquée la violence contre les policiers, ils n'indiquent pas non plus qu'elles contribuent à la faire augmenter. Ainsi, les propos des opposants à la présence de femmes qui prétendent que leur manque de force physique constitue un risque pour elles-mêmes et pour leurs collègues qui doivent les défendre (Balkin, 1988; Bell, 1982; Martin, 1980, 1990, 1999) ne font pas écho ici. Malgré le lien positif apparent entre le pourcentage de policières et le taux de voies de fait contre les policiers pour plusieurs provinces lors du calcul des corrélations, il semble que ce lien n'existe plus quand on prend en considération un ensemble de facteurs.

Ces résultats seraient donc compatibles avec ceux de Grennan (1987) et Rabe-Hemp (2008) qui montraient que les patrouilles homme/femme ou femme/femme ne subissaient pas plus de blessures physiques que les patrouilles homme/homme. Du coup, ils n'en subissaient pas moins non plus. Charles (1982) affirmait par ailleurs que les policières peuvent faire face avec succès à des situations potentiellement violentes par l'apprentissage de techniques d'intervention adéquates. Les résultats

obtenus dans le cadre de notre étude laissent à penser que la présence grandissante de policières dans les services de police canadiens n'a pas de répercussion majeure sur la violence contre les policiers.

3.3.2 Les autres facteurs liés à la violence contre les policiers

Parmi les autres facteurs significatifs de la violence contre les policiers, on retrouve le pourcentage de jeunes âgés entre 15 et 24 ans qui est positivement relié au taux de voies de fait contre les policiers ($\beta = 1,450$; $p = 0,001$). La proportion d'hommes de 15 ans et plus dans la population est également positivement associée à la violence contre les policiers ($\beta = 2,907$; $p = 0,071$). Cela signifie que plus il y a de jeunes et plus il y a d'hommes dans la population, plus il y a de violence contre les policiers. Cela est congruent avec les études antérieures (Meyer et coll., 1979; Griffiths et McDaniel, 1993) qui notaient que les jeunes hommes sont davantage impliqués dans les confrontations avec les policiers et qu'ils sont plus violents à leur égard.

Le pourcentage de population urbaine est aussi relié au taux de voies de fait contre les policiers ($\beta = 1,208$; $p < 0,001$). Plus la proportion de la population vivant dans une région urbaine est élevée, plus la violence contre les policiers est élevée elle aussi. Ce résultat est conforme à ceux d'autres études (Kposowa, Breault et Harrison, 1995; Mayhew et Levinger, 1976) qui montraient que la violence a lieu en grande partie dans les grands centres urbains. Les provinces où il y a une forte proportion de la population qui vit dans des concentrations géographiques sont donc plus sujettes à avoir un taux de voies de fait contre les policiers supérieur aux autres provinces où la proportion est moindre. L'urbanité favorise les opportunités en créant un certain anonymat et augmentant la possibilité des contacts avec la police selon Mayhew et Levinger (1976). Elle rime aussi avec désorganisation et pauvreté sociale (Sampson, 1987).

Aussi, plus la proportion d'individus divorcés augmente, plus il y a de policiers victimisés ($\beta = 4,995$; $p = 0,002$). Rappelons que le divorce est vu non

seulement comme un élément de désorganisation sociale, mais aussi comme une variable indicatrice de la violence conjugale. Les résultats obtenus soulignent que s'il y a augmentation du nombre de personnes divorcées et donc de la violence conjugale, il y aura augmentation de la victimisation de policiers. Cela concorde avec les études de plusieurs chercheurs qui ont identifié les appels de violence conjugale comme représentant un des plus grands risques de victimisation policière (Bard, 1967; Garner et Clemmer, 1986 ; Hirschel, Dean et Lumb, 1994 ; Uchida, Brooks et Kopers, 1987; Ellis, Choi et Blaus, 1993). Ainsi, les bouleversements familiaux mènent à des crimes violents (Huff-Corzine, Corzine et Moore 1986; Messner 1983; Messner et Sampson 1991; Sampson 1987) et la violence conjugale qui en résulte peut mener à de la violence dirigée à l'endroit des policiers qui doivent la contrôler dans le cadre de leur travail (Rubinstein, 1973).

Le tableau III montre aussi que le nombre d'évasions et de personnes en liberté sans excuse est positivement relié à la violence contre les policiers. Ce résultat va dans le même sens que les chercheurs qui ont montré que les interventions légales représentaient un des aspects les plus dangereux du métier de policier (Uchida, Brooks et Kopers, 1987; Ellis, Choi et Blaus, 1993; Brandl et Stroshine, 2003) Au moment où un individu évadé ou pour lequel il existe un mandat d'arrestation serait intercepté, il pourrait prendre des moyens physiques pour échapper aux policiers, c'est-à-dire commettre des voies de fait à leur égard en les bousculant, les frappant, etc. Les conséquences étant importantes s'il est capturé, l'individu peut donc penser qu'il n'a rien à perdre à tenter de fuir une fois de plus. Il peut donc s'en prendre physiquement aux policiers pour continuer à jouir de sa pleine liberté. À la lumière des résultats du tableau III, il apparaît que cette hypothèse mérite d'être considérée. Cependant, le coefficient d'élasticité laisse voir que l'impact de cette variable est plutôt négligeable. Cela est congruent avec l'étude de Culp (2005) selon laquelle une faible portion des évadés s'engage dans des crimes de violence lors de leur liberté illégale.

Soulignons que l'emploi de taux résiduels de criminalité dépourvus de l'influence des facteurs sociaux, démographiques et économiques permet de saisir l'effet propre de chaque type de criminalité sur la violence contre les policiers. Il apparaît donc que les taux résiduels de crimes de violence ($\beta = 0,012$; $p = 0,006$) et de crimes rattachés aux drogues ($\beta = 0,008$; $p = 0,045$) soient reliés positivement au taux de voies de fait contre les policiers, tandis que le taux résiduel de crimes contre la propriété n'y soit pas associé.

Par ailleurs, compte tenu que les taux de criminalité sont exprimés de la même façon, on peut comparer leur élasticité. Le tableau III indique que le taux de crimes violents a un impact plus important sur la violence contre les policiers (élasticité = 0,59) que le taux de crimes rattachés aux drogues (élasticité = 0,15). Ce constat est conforme aux résultats obtenus par Uchida, Brooks et Kopers (1987) qui indiquaient que les agressions contre des policiers sont plus fréquentes lorsque ceux-ci répondent à des appels pour crimes violents, plutôt qu'à des appels reliés au trafic de drogues ou à des crimes contre la propriété. Lors d'appels pour crimes contre la propriété, les suspects ont souvent quitté les lieux bien avant l'arrivée des policiers. Il est normal que le risque d'agression soit diminué et que le taux résiduel de crimes contre la propriété ne soit pas significatif dans le modèle proposé.

À l'opposé, les interventions que les policiers sont appelés à faire lors de crimes violents impliquent souvent plusieurs belligérants qui sont violents physiquement l'un envers l'autre. En tant que tierce partie, un agent de police qui s'immisce dans un conflit est à risque de subir les aléas du processus de violence déjà enclenché. La violence peut donc être redirigée vers le policier qui tente d'intervenir. Ce déplacement peut-être d'autant plus grand qu'un individu est intoxiqué par la drogue ou l'alcool (Rabe-Hemp et Schuck, 2007). Les policiers sont donc plus à risque de victimisation quand ils entrent en contact avec des citoyens intoxiqués. Ils tentent d'ailleurs d'identifier rapidement ces individus par peur des conséquences d'une force physique augmentée et d'une insensibilité à la douleur qui leur sont associées. Par ailleurs, le trafic de la drogue s'inscrit souvent dans un milieu où la

violence est omniprésente. Les policiers qui arrêtent des individus pour trafic de drogue sont parfois confrontés à des personnes intoxiquées et promptes à utiliser la violence physique.

Quant aux facteurs économiques de pauvreté et de chômage, il semble qu'ils n'aient pas d'impact sur la victimisation des policiers. Ni le pourcentage de personnes à faible revenu, ni le taux de chômage n'est significativement relié à la violence contre les policiers. Cela contraste avec les résultats de Peterson et Bailey (1988) qui suggéraient que la pauvreté est reliée à la violence contre les policiers. Cependant, d'autres études sur le sujet n'ont pas identifié les mesures de pauvreté comme des facteurs significatifs de la violence contre les policiers (Jacobs et Carmichael, 2004 ; Kaminski et Marvell, 2002). Il apparaît également que le nombre de nouveaux immigrants ne soit pas lié à la violence contre les policiers. Il est possible que cette variable reflète mal le concept de minorité ethnique.

À la lumière de ces résultats, nous pouvons maintenant nous pencher sur la situation particulière qui prévaut dans la province de Québec, où il est apparu que la violence contre les policiers était en hausse constante depuis de nombreuses années. Le prochain chapitre vise donc à émettre des hypothèses sur la hausse observée en tenant compte des facteurs significatifs identifiés par l'analyse transversale de séries chronologiques regroupées.

CHAPITRE IV

Le cas particulier du Québec

4.1 Évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Québec

Comme mentionné plus tôt, l'évolution de la violence contre les policiers au Québec est différente de celle observée dans les autres provinces canadiennes. En effet, il semble que le phénomène soit en hausse constante depuis plusieurs décennies. Les données disponibles pour les différents facteurs ne permettent pas de procéder à des analyses de séries chronologiques puisqu'un minimum de 30 observations est nécessaire pour l'obtention de résultats fiables. Nous nous arrêtons donc à formuler des hypothèses sur la base des résultats obtenus au chapitre précédent qui, nous l'espérons, sont valides et fiables.

Dans le but d'examiner l'évolution du phénomène au Québec, le taux annuel de voies de fait dont ont été victimes les policiers est ici considéré pour une période de 30 ans, allant de 1977 à 2006. La figure 5 présente l'évolution de ce taux conjointement avec le pourcentage de policières, qui lui débute en 1986.

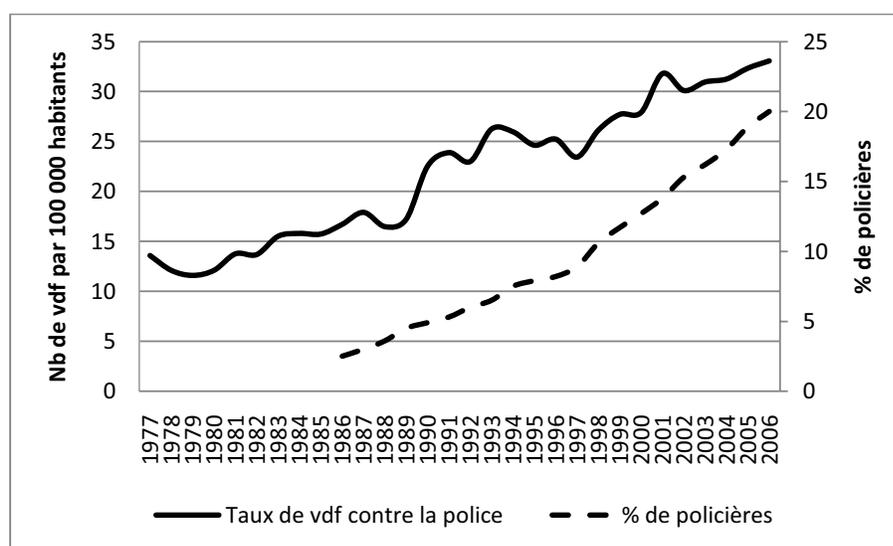


Figure 5 : Évolution du taux de voies de fait contre les policiers et du pourcentage de policières au Québec entre 1977 et 2006

La figure 5 illustre bien que le phénomène de violence contre les policiers au Québec est en hausse depuis près de 30 ans. En fait, le taux en lui-même était à son plus bas en 1979 avec 11,60 voies de fait contre la police par 100 000 habitants, alors qu'il atteignait un sommet inégalé à 33,07 en 2006. En nombre brut, les voies de fait contre la police sont passés de 750 à 2530, ce qui représente une hausse de 337% en moins de trois décennies. Il est donc pertinent de se questionner sur les raisons de cette hausse importante. D'entrée de jeu, à la simple lecture de la figure 5, on pourrait croire que le nombre croissant de policières y est pour quelque chose. Cependant, les résultats présentés antérieurement ont montré que si les policières avaient un impact quelconque sur la violence dont sont victimes les policiers, elles contribuaient à la réduire plutôt qu'à l'augmenter. Par ailleurs, le pourcentage de policières est en hausse constante dans l'ensemble des provinces canadiennes et celles-ci ne présentent pas pour autant un changement à la hausse aussi marqué de leur taux de violence contre les policiers. Il faut donc chercher ailleurs les causes à l'origine un tel phénomène.

Si l'on considère l'évolution dans le temps des facteurs significatifs du taux de voies de fait contre les policiers identifiés lors de l'analyse transversale de séries chronologiques regroupées, plusieurs observations sont possibles. Alors que le pourcentage de jeunes âgés entre 15 et 24 ans est en baisse depuis 30 ans, d'autres facteurs sont en hausse. Premièrement, la proportion de la population vivant en milieu urbain a légèrement augmenté. L'urbanité en croissance favorise l'anonymat, la proximité de délinquants motivés et les opportunités de commettre des crimes de prédatons (Cohen, Kluegel et Land, 1981). L'urbanité, aussi reliée à la densité de population, augmente les opportunités des contacts sociaux et des conflits interpersonnels (Blau et Blau, 1982), affaiblit la cohésion sociale et augmente ainsi la criminalité et de la délinquance potentielle (Brantingham & Brantingham, 1984; Land, McCall et Cohen, 1990; Sampson et Groves, 1989). Les risques d'agressions contre des policiers sont donc accrus (Kaminski, Jefferis et Gu, 2003).

Deuxièmement, le pourcentage d'individus divorcés a plus que quintuplé entre 1977 et 2006 au Québec. Blau et Golden (1986) rapportaient qu'un taux élevé de divorces est un signe de désorganisation sociale, puisqu'il reflète la présence de conflits fréquents dans les relations personnelles, lesquels contribuent à une plus grande probabilité de violence. Selon les données recueillies par le Ministère de la Sécurité publique du Québec en 2006, 22% du total des infractions contre la personne ont été commises dans un contexte conjugal. Le taux d'infractions contre la personne commises dans un tel contexte a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2007). Les policiers sont donc davantage appelés à intervenir en contexte conjugal, lequel est parmi les plus dangereux pour les policiers en termes de risques d'agression et de blessures (Ellis, Choi et Blaus, 1993; Garner et Clemmer, 1986 ; Hirschel, Dean et Lumb, 1994 ; Uchida, Brooks et Kopers, 1987).

Aussi, d'autres facteurs comme la proportion d'hommes de 15 ans et plus dans la population et le taux de crimes rattachés aux drogues ont connu des changements moins linéaires à travers le temps, mais sont en hausse depuis le début des années 1990. Le nombre d'évasions et de personnes en liberté sans excuses a aussi crû de façon importante jusqu'au milieu des années 1990. Depuis, le nombre annuel d'individus en cavale est cependant en décroissance.

Parmi l'ensemble des facteurs identifiés dans le chapitre précédent comme ayant un impact significatif sur la violence contre les policiers, la violence générale semble avoir suivi le même parcours évolutif que la violence contre les policiers. Afin de comparer les deux phénomènes, la figure 6 présente le nombre d'affaires réelles de voies de fait contre la police et de crimes de violence (excluant les voies de fait contre la police) entre 1977 et 2006.

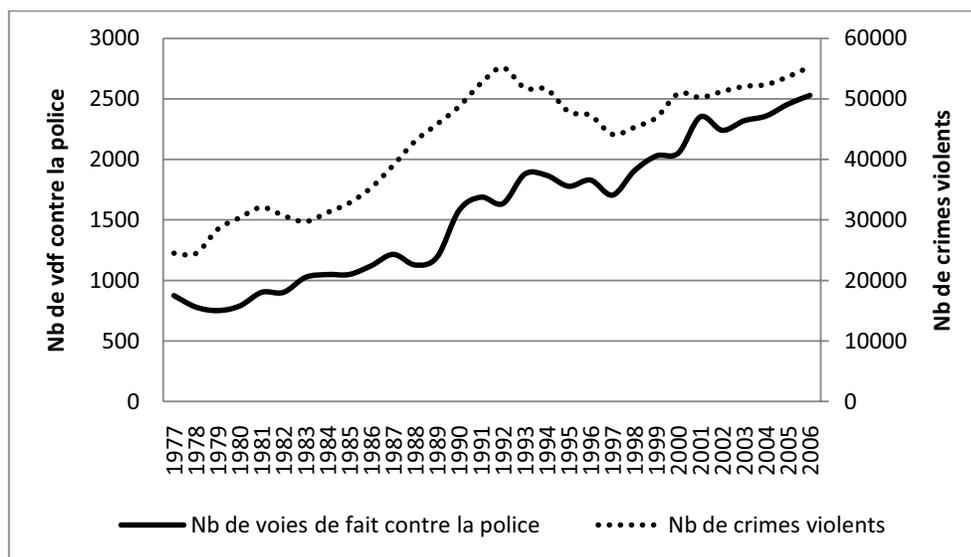


Figure 6 : Évolution du nombre de voies de fait contre la police et nombre de crimes violents entre 1977 et 2006

Compte tenu qu'il a été déterminé que la violence générale avait un rôle à jouer dans l'explication de la violence contre les policiers, il est ici permis de tirer certaines conclusions en lien avec la figure 6. Premièrement, le graphique montre que le nombre d'incidents de violence contre les policiers et de violence générale suivent un parcours semblable au fil du temps, toute proportion gardée. Ainsi quand le nombre de crimes violents est en hausse dans la société, le nombre de voies de fait contre la police l'est tout autant. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer ce fait.

La première porte sur la reportabilité. Les tendances en matière de violence sont particulièrement sensibles aux changements de mentalité (Ouimet, 2005). À la lumière de la figure 6, on peut penser que les victimes d'actes de violence seraient plus portées à dénoncer leur agresseur. Les policiers ne feraient pas exception. On peut émettre l'hypothèse que, pour un policier, il était autrefois moins bien vu au sein même de son organisation de porter des charges contre un individu qui commettait des voies de fait à son endroit. Sa réputation pouvait en être affectée et il pouvait être perçu par ses collègues comme un agent « faible ». Il est possible que cette vision ait

changé au fil du temps, amenant ainsi de plus en plus de policiers à porter des accusations lorsqu'ils sont l'objet de violence.

Une autre hypothèse en lien avec la reportabilité qui peut être soulevée pour expliquer l'augmentation de la violence contre les policiers porte sur le phénomène des plaintes croisées. Dans le but de contrebalancer une éventuelle plainte pour brutalité portée à leur égard, les policiers pourraient à leur tour porter plainte contre le citoyen qui aurait résisté à son arrestation. On peut penser que plusieurs cas de brutalité policière rendus célèbres ont eu des répercussions importantes.

Par exemple, le 22 décembre 1983, deux policiers qui croyaient avoir repéré des voleurs qui avaient tué un agent de la Brinks quelques jours plus tôt lors d'un hold-up, ont ouvert le feu à travers une porte de la chambre d'un motel de Rock Forest, tuant le poseur de tapis Serge Beaudoin et blessant un de ses collègues. Moins d'un an plus tard, les policiers étaient acquittés.

Le 14 décembre 1993, des policiers se mirent à plusieurs pour maîtriser l'individu qu'ils suspectaient de vandalisme et qu'ils avaient amené en cellule. Cet homme, Richard Barnabé, victime d'asphyxie et de plusieurs fractures aux côtes et au visage, mourra le 2 mai 1996 après avoir été plongé dans un coma neurovégétatif pendant près de 28 mois. Au terme du procès contre les quatre policiers impliqués qui prit fin en 1995, ceux-ci ont été reconnus coupables de voies de fait ayant causé des lésions. Bien que le Comité de déontologie policière destitua deux policiers, la Cour du Québec renversa plus tard cette décision.

En octobre 2005, Anne-Marie Péladeau et les policiers qui procédaient à son arrestation ont été filmés du haut des airs par une équipe de nouvelles. Les extraits vidéo ont choqué le public et ont déclenché de nombreuses questions au sujet de la brutalité policière et de l'usage de la force excessive par les policiers. En mai 2008, les policiers impliqués dans l'incident ont été acquittés.

Plus récemment, l'affaire Fredy Villanueva a suscité de vives réactions chez la population. En effet, la mort du jeune adolescent atteint par balles par un policier le 9 août 2008 à Montréal a été à l'origine d'émeutes à Montréal-Nord qui visaient à dénoncer la brutalité policière et le profilage racial. Il a été décidé de ne pas porter d'accusations criminelles contre le policier. Une enquête publique a néanmoins été déclenchée neuf mois après les événements.

Le fait que les policiers impliqués dans ces cas médiatisés aient été pour la plupart blanchis a pu donner à la population l'impression qu'ils bénéficient d'une forme d'impunité par rapport à leurs actes. La population générale peut donc juger de plus en plus sévèrement l'utilisation de la force policière à mesure que des incidents surviennent et résultent en acquittement des policiers impliqués. Par contre, les policiers doivent maintenant répondre de leurs actes et être capables de justifier l'usage de la force (Ouimet, 2005). Un policier pourrait porter plainte contre un citoyen qui s'est montré agressif et violent dans le but de justifier sa propre utilisation de la violence à son égard. L'accusation contre le citoyen serait alors un moyen de démontrer qu'il n'avait lui-même point le choix d'engager des moyens coercitifs envers celui-ci. La hausse du nombre de voies de fait contre la police s'expliquerait alors par une augmentation de la reportabilité et non par une réelle augmentation de la violence contre les policiers..

Si on considère que la violence générale est donc en hausse dans la société québécoise, on peut penser que les policiers en subiraient les contrecoups. Appelés à intervenir dans davantage de situations où le risque de violence à leur endroit est accru par la violence déjà présente, les policiers seraient davantage victimisés qu'auparavant. La figure 7 montre d'ailleurs que la proportion de crimes violents par rapport au total des infractions au Code criminel dans la société québécoise entre 1977 et 2006 a augmenté.

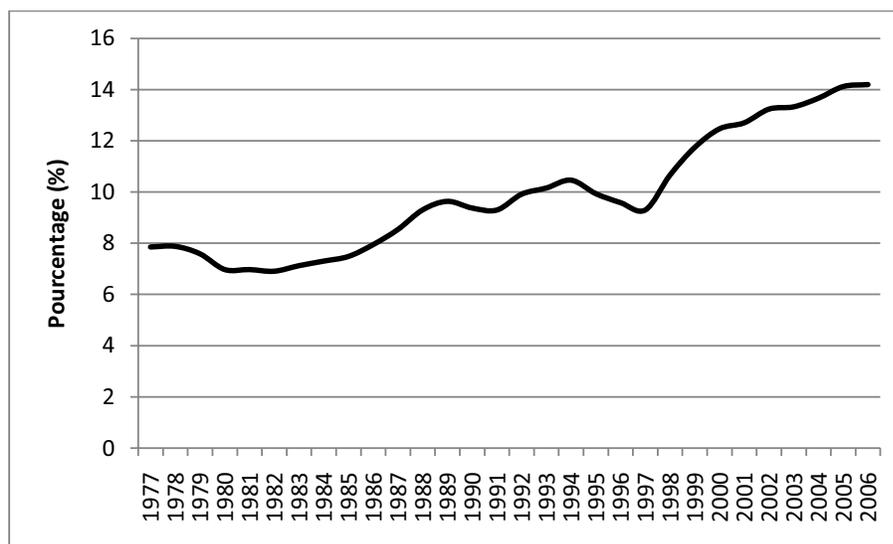


Figure 7 : Proportion de crimes de violence par rapport au total des infractions au Code criminel de 1977 à 2006

On constate en observant la figure 7 que la hausse de la violence ne résulte pas seulement d'une hausse générale de la criminalité puisque les crimes de violence représentent une plus grande proportion de la criminalité en 2006 que 30 ans auparavant. En fait, la proportion a pratiquement doublé en 30 ans, passant de 7,9% à 14,2% du total des infractions au Code criminel entre 1977 et 2006. Si on fait abstraction du phénomène de la reportabilité, la violence prendrait de plus en plus de place comme forme de criminalité au Québec. Les crimes de violence feraient donc de plus en plus partie du lot quotidien des policiers. Par ailleurs, on peut penser que les policiers seraient davantage victimisés non seulement parce qu'ils sont exposés à plus de situations violentes, mais aussi parce qu'ils sont eux-mêmes victimes d'une culture de la violence en pleine évolution.

En résumé, il est difficile d'identifier un facteur précis qui a contribué à faire tripler le nombre de voies de fait contre la police au Québec en 30 ans. La hausse observée n'est probablement pas totalement réelle ou totalement artificielle. On peut plutôt penser que c'est davantage la combinaison de plusieurs facteurs qui vient influencer le phénomène et sa reportabilité.

Conclusion

L'objectif premier de ce mémoire était de comprendre l'évolution de la violence contre les policiers au Canada à travers différents facteurs, vu les hausses observées dans plusieurs provinces. Plus particulièrement, la présence accrue de femmes policières a été explorée, compte tenu des débats que cette question génère encore aujourd'hui. Si plusieurs croient que les policières représentent un risque pour elles-mêmes, leurs collègues et les citoyens, d'autres pensent le contraire. En effet, plusieurs auteurs ont suggéré que les femmes pouvaient avoir un effet calmant dans des situations où le potentiel de violence est élevé, évitant ainsi les confrontations avec les citoyens agressifs. Une troisième position veut que les femmes se fassent assimiler au milieu policier sans avoir d'effet particulier sur la violence dont sont victimes les agents.

Afin de comprendre le phénomène, il a fallu, au préalable, illustrer graphiquement l'évolution du taux de voies de fait contre les policiers entre 1977 et 2006 à l'échelle canadienne. Cette étape a permis de constater que la violence contre les policiers est un phénomène en hausse au Canada depuis la fin des années 1990. Afin d'avoir un aperçu plus précis de cette évolution, l'illustration graphique du phénomène a été présentée pour chacune des 10 provinces entre 1986 et 2006. Il est apparu que certaines provinces n'affichaient pas de tendance particulière quant au taux de violence contre les policiers, alors que l'Ontario a connu une baisse importante au début des années 1990. Plusieurs provinces présentent quant à elles une hausse de leur taux de voies de fait contre les policiers depuis les années 2000, tandis que pour le Québec, cette hausse est constante depuis plus de trente ans. Il est donc apparu important de se pencher plus spécifiquement sur cette province qui connaît une évolution particulière de la violence à l'endroit de ses policiers.

Suite à la description graphique de l'évolution de la violence au Canada et dans les provinces, nous avons procédé à une analyse transversale de séries

chronologiques. Cette stratégie analytique est reconnue pour les avantages qu'elle procure, notamment quant à la grosseur d'un échantillon et à la validité des résultats qu'elle génère comparativement aux analyses de séries chronologiques ou de coupe transversale. Cependant, elle est encore peu utilisée en sciences sociales, de par sa complexité d'utilisation et les nombreux ajustements qui doivent être effectués au préalable. Dans le cadre de cette étude, elle a permis de créer un échantillon de 210 unités en combinant des données portant sur les 10 provinces canadiennes sur une période de 21 ans.

Il est apparu dans les résultats d'analyse transversale de séries chronologiques que l'augmentation de femmes policières était associée à une diminution du taux de violence contre les policiers. Cependant, le coefficient d'élasticité obtenu suggère que même s'il y a impact, l'impact des policières est de faible importance. En effet, cet impact peut être qualifié de dérisoire compte tenu qu'il se matérialise par une réduction moyenne de moins de 2 voies de fait contre la police annuellement par province. Est-ce à dire que la présence des policières n'a pas de réel impact sur la violence contre les policiers? Ceux qui croient que les policières ne changent ni le milieu qu'elles intègrent ni la perception que peuvent en avoir les citoyens sont peut-être plus près de la réalité que ceux croyant à un impact tangible et marqué de la présence de femmes policières sur la violence contre les policiers.

Il peut y avoir des conséquences importantes au plan individuel et groupal pour les femmes si les administrateurs de la police et le public entretiennent des attentes irréalistes par rapport à ce que les femmes peuvent faire en tant qu'agents de police. Tout comme le progrès des femmes a été entravé par des croyances sur ce qu'elles ne pouvaient accomplir, des attentes par rapport à ce qu'elles peuvent accomplir de mieux que les hommes peuvent être tout aussi nuisibles. À la lumière des résultats obtenus, l'embauche massive de femmes ne doit donc pas être vue comme une panacée. Cette stratégie ne peut à elle seule régler le problème de la violence à l'égard des policiers. Elle peut faire partie d'un ensemble d'actions qui, prises conjointement, pourront potentiellement réduire la victimisation des policiers.

D'autres facteurs ont aussi été identifiés comme ayant un impact sur la violence contre les policiers. Pensons notamment aux jeunes de 15-24 ans, à la proportion d'hommes de 15 ans et plus, à la proportion de la population vivant dans une région urbaine, à la proportion de gens divorcés, aux taux résiduels de crimes de violence et de crimes rattachés aux drogues, et au nombre d'évasions et de personnes en liberté sans excuse, qui sont tous associés positivement à la violence contre les policiers.

Ces différents facteurs viennent probablement expliquer en partie la hausse constante du taux de voies de fait contre les policiers québécois. En particulier, la violence générale et la violence contre les policiers semblent suivre la même évolution depuis 30 ans. Si certaines formes de violence ont diminué depuis plusieurs années, notamment l'homicide et le vol qualifié, d'autres formes de violence ont, au contraire, augmenté (Ouimet, 2005). C'est le cas des voies de fait simples, des voies de fait graves ou armées, de l'infliction de lésions corporelles et des agressions sexuelles. L'augmentation de la population des 18-39 ans viendrait expliquer en partie la hausse observée de ces crimes dans les années 1980. Les changements de mentalité durant ces années ont également pu jouer un rôle. En effet, une prise de conscience face à la violence a opéré durant les années 1980, particulièrement chez les femmes. Les policiers ont aussi fait preuve d'une meilleure réceptivité face aux cas de violence conjugale et violence sexuelles. Le fait également que les pratiques policières en matière de violence conjugale aient changé, c'est-à-dire que les policiers portent désormais des accusations même si la victime ne porte pas plainte, aurait aussi un impact dans l'augmentation des voies de fait observée à l'aube des années 2000.

Notre étude comporte certaines limites. Premièrement, les données portant sur le pourcentage de policières ne couvraient pas le tout début de leur arrivée dans les rangs policiers. La présence de policières n'a donc pas pu être considérée dans son entièreté, ne permettant pas de comparaison avant-après. De plus, la taille de notre échantillon était tributaire des données disponibles, limitant l'étude à une période de

21 ans. Deuxièmement, notre variable dépendante tenait compte de tous les incidents rapportés dans la DUC, lesquels peuvent être de nature plutôt triviale et ne pas se conformer à la conception commune d'agression. Il serait alors intéressant de faire une étude sur les agressions sérieuses contre la police. Troisièmement, le niveau d'agrégation n'est possiblement pas optimal pour étudier le phénomène. Selon Jacobs et Carmichael (2004), ce sont probablement les conditions urbaines qui ont le plus grand impact sur le nombre d'agressions contre les policiers, mais l'analyse au niveau provincial peut obscurcir d'importantes différences au niveau de la communauté.

Bien que la présente étude ait permis de faire la lumière sur la violence contre les policiers au Canada et dans les provinces, les études futures sur le sujet devraient explorer les facteurs de cette violence à de plus petits niveaux d'agrégation et utiliser des variables additionnelles dont la mesure est de bonne qualité. Au Québec, il serait intéressant d'interroger des policiers afin de savoir s'ils perçoivent effectivement une hausse de la violence à leur endroit et de vérifier comment se traduit la violence dont ils sont victimes. Nous encourageons également l'emploi de stratégies analytiques avancées permettant l'identification valide de facteurs ayant un impact sur la violence contre les policiers.

Bibliographie

- Adams, K. (1999). *Use of force by police: Overview of national and local data*. Washington, DC : U.S. Dept. of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice. 76 p.
- Albrecht, S., et Green, M. (1977). Attitudes toward the police and the larger attitude complex: implications for police-community relationships. *Criminology*, 15(1), 67-86.
- Balkin, J. (1988). Why policemen don't like policewomen. *Journal of Police Sciences and Administration*, 16, 29-38.
- Bard, M. (1967). Training Police as Specialists in Family Crisis Intervention, *Community Mental Health Journal*, 3 (4), 315-317.
- Belknap, J. (1996). *The invisible woman: gender, crime and justice*. Belmont, Toronto: Wadsworth Publishing Company. 290 p.
- Belknap, J., et Shelley, J. K. (1992). The new Lone Ranger: Policewomen on patrol. *American Journal of Police*, 12(2), 47-75.
- Bell, D. J. (1982). Policewomen: Myths and reality. *Journal of Police Sciences and Administration*, 10, 112-120.
- Blalock, H. (1967). *Toward a theory of minority group relations*. New York: Wiley. 227 p.
- Blau, J.R. et Blau, P.M. (1982). The Cost of Inequality: Metropolitan Structure and Violent Crime. *American Sociological Review* 47(1), 114-129.
- Blau, P., et Golden, R. M. (1986). Metropolitan structure and criminal violence. *Sociological Quarterly*, 27, 15-26.
- Bloch, P. B., et Anderson, D. (1974). *Policewomen on patrol: Final report*. Police Foundation, Washington, DC. 76 p.
- Bopp, M., Bopp, J. et Lane, P. (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Ottawa: Fondation autochtone de guérison. 162 p.
- Boylan, M. et Little, R.E. (1990). How Criminal Justice Theory Can Aid Our Understanding of Assault on Police Officers, *The Police Journal*, 63(3), 208- 215.

- Brandl, S. G., et Strohshine, M. S. (2003). Toward an understanding of the physical hazards of police work. *Police Quarterly*, 6, 172-191.
- Brantingham, P., et Brantingham, P. (1984). *Patterns in crime*. Macmillan ; Collier Macmillan, New York : London. 403 p.
- Bursik, R. J., et Grasmick, H. G. (1993). Economic deprivation and neighborhood crime rates, 1960-1980. *Law and Society Review*, 27, 263-283.
- Cao, L., Frank, J., et Cullen, F. (1996). Race, community context, and confidence in the police. *American Journal of Police* 15(1), 3–22.
- Carpenter, B. N., et Raza, S. M. (1987). Personality characteristics of police applicants: Comparisons across subgroups and with other populations. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 10-17.
- Charest, M. (2003). Effets préventifs et dissuasifs : analyse d'impact d'une opération policière de prévention des cambriolages, *Criminologie*, 36 (1), 31-56.
- Charles, M.T. (1982). Women in Policing: The Physical Aspect. *Journal of Police Science and Administration*, 10(2), 194-205.
- Cohen, L. E., Kluegel, J. R., et Land, K. C. (1981). Social inequality and predatory criminal victimization: An exposition and test of a formal theory. *American Sociological Review*, 46, 505-524.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec (1996). *L'Institut de police du Québec et l'évaluation de la condition physique des nouveaux agents de police : Conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne*. [recherche et rédaction par Pierre-Yves Bourdeau]. 28 p.
- Connell, R. W. (1987). *Gender and power: Society, the person and sexual politics*. Cambridge: Polity Press. 334 p.
- Connell, R. W. (1992). A very straight gay: Masculinity, homosexual experience, and the dynamics of gender. *American Sociological Review*, 57, 735-751.
- Cook, T.D., et Campbell, D.T. (1979). *Quasi-experimentation: design and analysis issues for field settings*. Chicago, Ill. : Rand McNally College Publishing. 405 p.
- Culp R.F. (2005). Frequency and Characteristics of Prison Escapes in the United States: An Analysis of National Data, *The Prison Journal*, 85(3), 270-291.

- Ellis, D., Choi, A., et Blaus, C. (1993). Injuries to police officers attending domestic disturbances: An empirical study. *Canadian Journal of Criminology*, 35, 149-168.
- Ellison, K.W. et Genz, J.L. (1983), *Stress and the Police Officer*, Springfield, IL: C.C. Thomas. 209 p.
- Engel, R. S. (2003). Explaining suspects' resistance and disrespect toward police. *Journal of Criminal Justice*, 31, 475-492.
- Felson, M. (1986). Linking Criminal Choices, Routine Activities, Informal Social Controls, and Criminal Outcomes. (p.119-128), dans *The Reasoning Criminal*, édité par Cornish D. et Clarke R.V.G. New York: Springer-Verlag. 246 p.
- Felson, Marcus et Lawrence Cohen. 1980. "Human Ecology and Crime: A Routine Activity Approach." *Human Ecology*, 8, 389-406.
- Frank, J., Brandl, S., Cullen, F., et Stichman, A. (1996). Reassessing the impact of race on citizens' attitudes toward the police: a research note. *Justice Quarterly* 13(2), 321-334.
- Garner, J. et Clemmer, E. (1986), *Danger to Police in Domestic Disturbances – A New Look, Research in Brief*. Washington, DC: National Institute of Justice, U.S. Department of Justice. 9 p.
- Garner, J. H., Maxwell, C. D., et Heraux, C. G. (2002). Characteristics associated with the prevalence and severity of force used by the police. *Justice Quarterly*, 19, 705-746.
- Glaser, D. (1971). *Social Deviance*. Chicago: Markham. 110 p.
- Grennan, S. A. (1987). Findings on the role of officer gender in violent encounters with citizens. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 78-85.
- Griffiths, R.F., et McDaniel, Q.P. (1993). Predictors of police assaults. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 9, 5-9.
- Hamilton (1994), *Time Series Analysis*, Princeton, N.J. : Princeton University Press. 799 p.
- Hirschel, J.D., Dean, C.W. et Lumb, R.C., 1994. The relative contribution of domestic violence to assault and injury of police officers. *Justice Quarterly*, 11, 99-117.
- Hoffman, P. et Hickey, E. (2005). Use of force by female police officers. *Journal of Criminal Justice*, 33, 145-151.

- Homant, R. (1983). The impact of policewomen on community attitudes toward police. *Journal of Police Science and Administration*, 11, 16-22.
- Homant, R., Kennedy, D., et Fleming, R. (1984). The effect of victimization and the police response on citizens' attitudes toward police. *Journal of Police Science and Administration*, 12(3), 323-327.
- Horne, P. P. (1980). *Women in law enforcement*. 2d ed. Springfield, IL: Thomas. 209 p.
- Huff-Corzine, L., Corzine, J. et Moore, D.C. (1986). Southern Exposure: Deciphering the South's Influence on Homicide Rates. *Social Forces*, 64, 906-924.
- Hurst, Y.G., et Frank, J. (2000). How kids view cops: The nature of juvenile attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 28, 189-202.
- Jacobs, D., et Carmichael, J. T. (2002). Subordination and violence against state control agents: Testing political explanations for lethal assaults against the police. *Social Forces*, 80, 1223-1251.
- Kaminski, R.J., et Marvell, T. B. (2002). A comparison of changes in police and general homicides, 1930-1998. *Criminology*, 40, 701-720.
- Kaminski, R.J. et Sorensen, D. W. M. (1995). A multivariate analysis of individual, situational, and environmental factors associated with police assault injuries. *American Journal of Police*, 14, 3-48.
- Kaminski, R.J., Jefferis, E. S., et Gu, J. (2003). Community correlates of serious assaults on police. *Police Quarterly*, 6, 119-149.
- Kaminski, R.J. (2008) Assessing the County-level Structural Covariates of Police Homicides. *Homicide Studies*, 12(4), 350-380.
- Kavanagh, J. (1997). The occurrence of resisting arrest in arrest encounters: A study of police-citizen violence. *Criminal Justice Review*, 22, 16-32.
- Kennedy, D. B., et Homant, R. J. (1981). Nontraditional role assumption and the personality of the policewoman. *Journal of Police Science and Administration*, 9, 346-354.
- Kposowa, A. J., Breault, K. D., et Harrison, B. M. (1995). Reassessing the structural covariates of violent and property crimes in the USA: A county level analysis. *British Journal of Sociology*, 46, 79-105.

- Krivo, Lauren J. et Ruth D. Peterson. 1996. Extremely Disadvantaged Neighborhoods and Urban Crime. *Social Forces*, 75, 619-650.
- Land, K. C., McCall, P.L. et Cohen, L.E. (1990). Structural covariates of homicide rates: Are there any invariances across time and social space? *American Journal of Sociology*, 95, 922-963.
- Lebeuf, M.E. (1996). *Trois décennies de femmes dans la police : Une bibliographie commentée*. Ottawa : Collège canadien de police. 51 pages.
- Lehtinen, M.W. (1976). Sexism in police departments. *Trial*, 12, 52-55.
- Levin, J. et. Thomas, A.R. (1997). Experimentally Manipulating Race: Perceptions of Brutality in an Arrest: A Research Note. *Justice Quarterly*, 14, 577-586.
- Li, G. (2007). *L'homicide au Canada, 2006*. Juristat, 27, (8). Ottawa, Statistique Canada.
- Lonsway, K., Wood, M., et Spillar, K. (2002). Officer gender and excessive force. *Law and Order*, 50(12), 60-66.
- Lonsway, K., Wood, M., Fickling, M., De Leon, A., Moore, M., Harrington, P., Smeal, E., et Spillar, K. (2002). *Men, women, and police excessive force: A tale of two genders*. National Center for Women et Policing. Feminist Majority Foundation. 11 p.
- Martin, S. E. (1980). *Breaking and entering: Policewomen on patrol*. Berkeley: University of California Press. 265 p.
- Martin, S. E. (1990). *On the move: The status of women in policing*. Washington, DC: Police Foundation. 197 p.
- Martin, S. E. (1999). Police force or police service? Gender and emotional labor. *ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 561, 111-126.
- Martin, S. E., et Jurik, N. C. (1996). *Doing justice, doing gender*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications. 270 pages.
- Mayhew, B.H. et Levinger R.L. (1976). Size and the Density of Interactions in Human Aggregates. *American Sociological Review*, 82, 86-110.
- McMurray, H.L. (1990). Attitudes of Assaulted Police Officers and Their Policy Implications, *Journal of Police Science and Administration*, 17(1), 44-48.
- Messerschmidt, J. W. (1993). *Masculinities and crime: Critique and reconceptualization of theory*. Lanham, Md. : Rowan & Littlefield. 236 p.

- Messner, S.F. (1983). Regional and Racial Effects on the Urban Homicide Rate. *American Journal of Sociology*, 88, 997-1007.
- Messner, S.F. et Sampson, R.J. (1991). The Sex Ratio, Family Disruption, and Rates of Violent Crime. *Social Forces*, 69, 693-713.
- Meyer, C.K, Magedanz, T.C, Kieselhorst, D.C, Chapman, S.G (1979). Violence and the police: the special case of the police assailant. *Journal of Police Science and Administration*, 7, 161-71.
- Meyer, K., Magedanz, T., Dahlin, D. et Chapman, S. (1981). A Comparative Assessment of Assault Incidents: Robbery-Related, Ambush, and General Police Assaults. *Journal of Police Science and Administration*, 9, 1-13.
- Miller, S. (1999). *Gender and community policing: Walking the talk*. Boston: Northeastern University Press. 255 p.
- Milton, C. H. (1972). *Women in policing : a manual*. Washington, DC: The Police Foundation. 60 p.
- Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2007. *La criminalité commise dans un contexte conjugal - Statistiques 2006*. Préparé par Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité. 51 pages.
- Mishkin, B. D. (1981). Female police in the United States. *Police Journal*, 54, 22-33.
- Myers, K., Forest, K., et Miller, S. (2004). Officer friendly and the tough cop: Gays and lesbians navigate homophobia and policing. *Journal of Homosexuality*, 47, 17-37.
- Ouimet, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec : IQRC - Presses de l'Université Laval. 408 p.
- Ouimet, M. et Paré, P-P. (2003) La recherche sur la police au Québec durant les années 1990. In : Marc Leblanc, Marc Ouimet et Denis Szabo. *Traité de criminologie empirique*, 3ième édition. PUM. P. 551-584.
- Parker, K. F., et McCall, P. L. (1999). Structural conditions and racial homicide patterns: A look at the multiple disadvantages of areas. *Criminology*, 37, 447-477.
- Parsons, D., et Jesilow, P. (2001). *In the same voice: Women and men in law enforcement*. Santa Ana, CA: Seven Locks Press.
- Peterson, R.D. et Bailey W.C. (1988). Structural Influences on the Killing of Police: A Comparison with General Homicides. *Justice Quarterly*, 5, 207-233.

- Rabe-Hemp, C.E. (2008) Female Officers and the Ethic of Care: Does Officer Gender Impact Police Behaviors? *Journal of Criminal Justice*, 35(5), 426-434.
- Rabe-Hemp, C.E. et Schuck, A.M. (2007). Violence against police officers. Are female officers at greater risk? *Police Quarterly*, 10 (4), 411-428.
- Remington, P.W. (1981). *Policing: The occupation and the introduction of female officers: an anthropologist's study*. Washington, DC: University Press of America. 218 p.
- Rubinstein, J. (1973). *City Police*. N.Y. Farrar, Straus and Giroux. 462 p.
- Sampson, R.J. (1986). Effects of Socioeconomic Context on Official Reaction to Juvenile Delinquency, *American Sociological Review*, 51(6), 876-885.
- Sampson, R.J. (1987). Urban Black Violence. *American Journal of Sociology*, 93, 348-82.
- Sampson, R.J. et Raudenbush, S.W. (1999). Systematic social observation of public spaces: A new look at disorder in urban neighborhoods. *American Journal of Sociology* 105, 603-51.
- Sampson, R.J. et Groves, W.B. (1989). Community Structure and Crime: Testing Social Disorganization Theory. *American Journal of Sociology*, 94, 774-802.
- Sampson, R.J. et Wilson, W.J. (1995). Toward a Theory of Race, Crime, and Urban Inequality. (p.37-54). dans *Crime and Inequality*, édité par Hagan, J. et Peterson, R.D. Standford, Calif. : Stanford University Press. 372 p.
- Sayrs, L. W. (1989). *Pooled time series analysis*. Newbury Park, CA: Sage Publications. 79 p.
- Schuck, A. M. (2004). The masking of racial and ethnic disparity in police use of physical force: The effects of gender and custody status. *Journal of Criminal Justice*, 32, 557-564.
- Schuck, A. M. et Rabe-Hemp, C. (2007). Women police: The use of force by and against female officers. *Women and Criminal Justice*, 16(4), 91-117.
- Schuck, A.M. et Rosenbaum, D.P. (2005). Global and neighborhood attitudes toward the police: differentiation by race, ethnicity and type of contact. *Journal of Quantitative Criminology*, 21(4), 391-418.

- Shaw, C., et McKay, H. (1969). *Juvenile delinquency and urban areas* (Rev. ed.). Chicago: University of Chicago Press. 394 p.
- Sherman, L. J. (1973). A psychological view of women in policing. *Journal of Police Science Administration*, 1, 383-394.
- Snyder, H., et Sickmund, M. (1996). *Juvenile Offenders and Victims: 2006 National Report*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. 261 p.
- South, S. J., et Cohen, L. E. (1985). Unemployment and the homicide rate: A paradox resolved? *Social Indicators Research*, 17, 325-343.
- Southwick, L. (1998). An economic analysis of murder and accident risks for police in the United States. *Applied Economics*, 30, 593-605.
- Stevens, D.J. (2008). *Police Officer Stress: Sources and Solutions*. Upper Saddle River, NJ: Pearson Education. 444 p.
- Stobart, R.M. (1972). Serious Assaults on Police. *The Police Journal*, 45(2), 108-126.
- Sutherland, E.H. et. Cressey, D. R. (1974). *Criminology*, 9th ed. Philadelphia: Lippincott, Toronto. 658 p.
- Sykes, R.E. et Clark, J.P. (1975). A Theory of Deference Exchange in Police-Civilian Encounters. *The American Journal of Sociology*, 81(3), 584-600.
- Toch, H. (1992). *Violent men: An inquiry into the psychology of violence* (4th ed.). Washington, DC: American Psychological Association. 286 p.
- Uchida, C. D., Brooks, L. W., et Koper, C. S. (1987). Danger to police during domestic encounters: Assaults on Baltimore county police. *Criminal Justice Policy Review*, 2, 357-371.
- Waddington, P.A.J., Badger, D. et Bull, R. (2004). Appraising the Inclusive Definition of Workplace Violence. *British Journal of Criminology* 45, 141-64.
- Williams, K. R. (1984). Economic sources of homicide: Reestimating the effects of poverty and inequality. *American Sociological Review*, 49, 283-289.
- Worden, R. E. (1993). The attitudes of women and men in policing: Testing conventional and contemporary wisdom. *Criminology*, 31, 203-241.